



**CANACCORD CAPITAL INC.**

**NOTICE ANNUELLE**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

Le 26 juin 2006

## Table des matières

Structure de l'entreprise.....	4
Nom, adresse et constitution .....	4
Relations intersociétés.....	4
Développement général de l'entreprise .....	5
Introduction .....	5
Historique des trois derniers exercices .....	6
Description des activités.....	10
Vue d'ensemble.....	10
Services aux particuliers.....	11
Canaccord Adams .....	14
Secteur Autres .....	18
Concurrence .....	19
Technologie de l'information.....	19
Gestion des risques.....	20
Facteurs de risque.....	23
Dividendes.....	32
Description de la structure du capital .....	32
Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions de la Société.....	33
Marché des titres.....	34
Cours et volume de négociations.....	35
Titres bloqués .....	35
Administrateurs et dirigeants.....	36
Nom, fonction et actionnariat.....	36
Conflits d'intérêts.....	37
Litiges.....	38
Intérêt des membres de la direction et autres dans les opérations importantes.....	39
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres .....	39
Contrats importants.....	39
Experts.....	39
Comité de vérification .....	39
Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.....	40
Honoraires pour les services des vérificateurs externes.....	41
Renseignements supplémentaires .....	41
Annexe A – Charte du comité de vérification .....	42

**Mise en garde concernant les énoncés prospectifs :**

Le présent document contient certains énoncés prospectifs. Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes ou croyances de la direction à l'égard d'événements futurs, y compris la conjoncture commerciale et économique ainsi que la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement, les perspectives commerciales et les possibilités d'affaires de Canaccord. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que «peut», «sera», «devrait», «prévoir», «projeter», «anticiper», «croire», «estimer», «prédire», «éventuel», «continuer», «cible», «avoir l'intention», «entendre» ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'ils évaluent ces énoncés, les lecteurs devraient expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y restreindre, les conditions du marché et la conjoncture économique générale, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes précisés, le cas échéant, dans les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord et dans la présente notice annuelle déposés à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les énoncés prospectifs sont donnés à la date du présent document, et Canaccord ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser pour refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

**Notes :**

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, la «Société» s'entend de Canaccord Capital Inc., «Canaccord» et le «groupe Canaccord» s'entendent de la Société ainsi que de ses filiales directes et indirectes.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme «exercice» utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2006 et exprimés en dollars canadiens.

## Structure de l'entreprise :

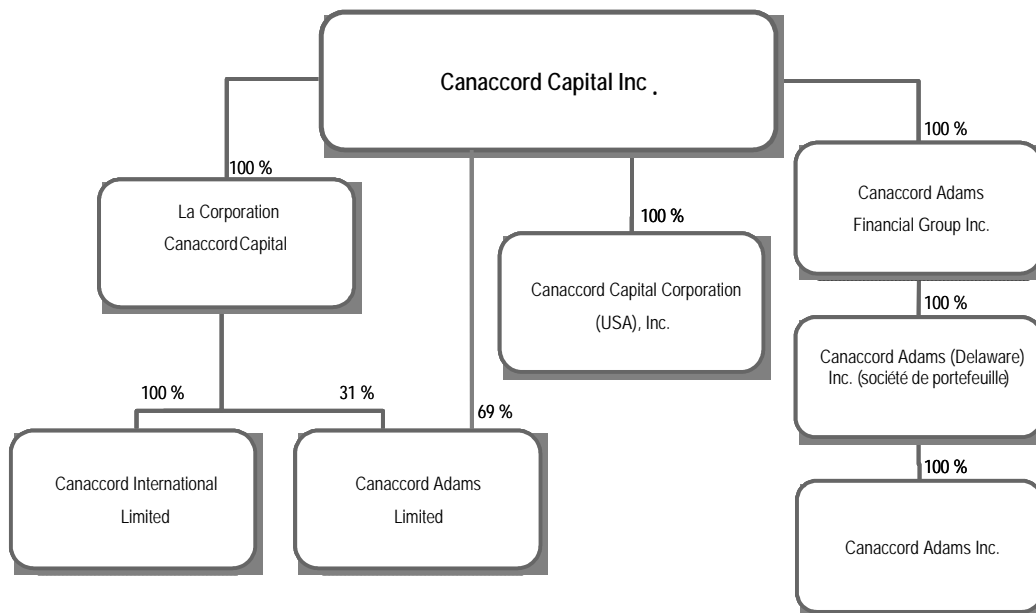
### *Nom, adresse et constitution*

Canaccord Capital Inc. a été constituée sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'elle a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (*Registrar of Companies*) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); elle est maintenue sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004.

Le siège social de la Société est sis au 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2 et son bureau principal est sis au 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Le 3 janvier 2006, le groupe Marchés des capitaux mondiaux de Canaccord a été, à l'échelle internationale, redésigné Canaccord Adams. Par conséquent, Canaccord Capital (Europe) Limited (exerçant principalement ses activités sur les marchés financiers du Royaume-Uni et de l'Europe) a été renommée Canaccord Adams Limited, et la filiale active de la nouvelle acquisition Adams Harkness Financial Group Inc. (exerçant ses activités sur les marchés financiers des États-Unis) a été renommée Canaccord Adams Inc. De plus, la division de La Corporation Canaccord Capital exerçant des activités sur les marchés financiers du Canada a été nommée Canaccord Adams, division de La Corporation Canaccord Capital. À partir de dix bureaux à l'échelle mondiale, Canaccord Adams offre des services de recherche et de distribution dans les secteurs Mines et métaux, Énergie, Technologie, Sciences de la vie, Consommation, Immobilier et Croissance industrielle.

### *Relations intersociétés*



## Structure du capital de Canaccord Capital Inc.

La Société est propriétaire, directement ou indirectement, de toutes les actions en circulation des principales filiales suivantes :

<u>Dénomination de la filiale<sup>(1)</sup></u>	<u>Territoire de constitution</u>	<u>Activité principale</u>
La Corporation Canaccord Capital	Colombie-Britannique	Courtier en valeurs mobilières du Canada
Canaccord Adams Limited	Angleterre et Pays de Galles	Courtier en valeurs mobilières du Royaume-Uni
Canaccord Adams Inc. <sup>(2)</sup>	Delaware	Courtier des États-Unis
Canaccord Capital Corporation (USA), Inc. <sup>(3)</sup>	Minnesota	Courtier des États-Unis
Canaccord International Limited	Barbade	Banque et courtier en valeurs mobilières hors du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni

<sup>(1)</sup> Cinq filiales actives plus petites s'ajoutent aux principales filiales susmentionnées.

<sup>(2)</sup> Canaccord Adams Inc. est une filiale active de Canaccord Capital Inc. dont les titres de participation et les actions avec droit de vote sont détenus par deux sociétés de portefeuille : Canaccord Adams Financial Group Inc. et Canaccord Adams (Delaware) Inc., toutes deux constituées au Delaware.

<sup>(3)</sup> Au 30 juin 2006, la propriété des titres de participation et actions avec droit de vote de Canaccord Capital Corporation (USA), Inc. sera transférée à Canaccord Adams Financial Group Inc.

## Développement général de l'entreprise :

### *Introduction*

Canaccord, par l'entremise de ses diverses sociétés devancières, exerce ses activités depuis 1950. Canaccord a adopté une stratégie de croissance bien ciblée et est maintenant l'un des chefs de file des courtiers en valeurs indépendants du Canada. Pour y arriver, Canaccord a fait des investissements considérables dans son infrastructure, et elle s'est appliquée à tisser des liens solides avec sa clientèle.

Les investissements considérables réalisés par Canaccord dans son infrastructure au cours de la dernière décennie lui ont permis de mettre sur pied et de soutenir :

- un réseau élargi de 26 bureaux<sup>(1)</sup> et de 430 conseillers en placement offrant des produits et services de qualité aux particuliers;
- un groupe des marchés financiers, groupe intégré et international qui répond aux besoins financiers d'un vaste éventail d'entreprises clientes et qui offre des services de vente et de négociation aux clients institutionnels, ainsi que de la recherche exhaustive et opportune sur un ensemble de 550 sociétés réparties dans sept secteurs d'activité.

L'une des principales forces de Canaccord est son indépendance. Environ 53 % de ses actions en circulation sont détenues par les employés. Canaccord est indépendante, dotée d'une culture

---

<sup>(1)</sup> Au 31 mai 2006

entrepreneuriale et libre des contraintes institutionnelles et des conflits pouvant prévaloir au sein d'institutions financières plus grandes. Cette indépendance permet aussi à Canaccord d'offrir une vaste gamme de produits locaux et internationaux à ses clients et d'agir rapidement lorsque des occasions se présentent ou que des solutions doivent être trouvées sans délai.

Canaccord a l'une des plus importantes équipes de vente dans le domaine des services de courtage au détail offerts par des entités autres que des banques au Canada, ce qui lui assure d'importantes possibilités de croissance au sein de son secteur des Services aux particuliers. L'élimination du plafond de contenu étranger touchant les REER au Canada a permis un virage vers les investissements internationaux que Canaccord peut faciliter, grâce à sa position stratégique et à sa portée internationale.

La Société a affecté des ressources considérables pour établir sa présence dans le monde par l'intermédiaire de ses bureaux de Londres (Royaume-Uni), Boston, New York, San Francisco et Houston. Les bureaux du Royaume-Uni et des États-Unis visent à assurer un service aux entreprises et aux institutions clientes de Canaccord au sein de la collectivité des marchés financiers internationaux. Grâce à son expertise des marchés financiers conjuguée à sa force sur les marchés financiers canadiens et à sa distribution aux États-Unis, Canaccord jouit aujourd'hui d'une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement internationaux.

En plus de sa croissance et de son expansion, Canaccord maintient une équipe mondiale intégrée et une culture d'entreprise cruciale pour attirer et garder des professionnels chevronnés. Canaccord a su établir et favoriser une culture entrepreneuriale chez ses conseillers en placement, ses employés des marchés financiers et son effectif professionnel. Ces professionnels aguerris ont une solide formation et souhaitent servir leurs clients dans un milieu exempt de la culture hautement structurée que l'on retrouve souvent chez les courtiers de plus grande taille, où un accent est mis sur les produits maison.

### ***Historique des trois derniers exercices***

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord s'est principalement concentrée sur l'expansion de ses deux principales divisions et de l'infrastructure d'exploitation au soutien de leurs activités, y compris le développement de systèmes d'information et de technologies exclusifs d'avant-garde.

La stratégie de Canaccord a consisté à continuer de miser sur les assises qu'elle a établies et à mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- des relations étroites avec ses clientèles privées, d'entreprises et institutionnelle
- la vigueur des marchés financiers en Amérique du Nord et en Europe
- des activités de négociation internationales bien implantées
- une vaste expérience dans le domaine du capital de risque
- une couverture de recherche ciblée, rapide et exhaustive.

Canaccord étant une société de courtage qui tire ses produits principalement des commissions sur les ventes, de la rémunération de prise ferme et des honoraires consultatifs ainsi que de la négociation de stocks, ses activités sont, de manière générale, grandement touchées par les conditions sur les marchés financiers et la conjoncture économique, surtout en Amérique du Nord et en Europe. Les initiatives de prospection internationales à long terme de Canaccord et le développement de son infrastructure ont jeté les bases de la diversification des produits et de la croissance des produits de l'exercice 2004 à l'exercice 2006.

Entre l'exercice 2004 et l'exercice 2006, la qualité des produits de Canaccord s'est accrue grâce à la conjoncture favorable du marché et à la stratégie de la Société d'augmenter le pourcentage des produits récurrents en accroissant le nombre et la productivité des représentants des Services aux particuliers et de donner de l'ampleur à la couverture des marchés financiers pour répondre aux cycles du marché.

La croissance des produits des Services aux particuliers a été constante entre l'exercice 2004 et l'exercice 2006 en raison des activités de négociation intensifiées grâce à une meilleure conjoncture du marché et de l'économie en Amérique du Nord et en Europe et à la fourniture de produits et services de gestion du

patrimoine. Les produits des Services aux particuliers ont donc progressé de 28,0 % entre 2004 et 2006, passant de 176,0 millions \$ à 225,2 millions \$.

Des prix des marchandises records ont créé un environnement d'affaires favorable aux activités sur les marchés financiers. Les produits de Canaccord Adams au cours de cette période ont bondi grâce aux activités de financement accrues de sociétés émettrices et à la plus grande capacité de Canaccord Adams de participer à des opérations plus importantes au Canada et en Europe. Les produits tirés de Canaccord Adams sont passés de 211,8 millions \$ pour l'exercice 2004 à 333,7 millions \$ pour l'exercice 2006, une progression de 57,6 % principalement attribuable aux produits supérieurs tirés des commissions et à l'intensification des activités de financement de sociétés.

Les produits de Canaccord pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2006 s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour l'exercice terminé le 31 mars</b>		
	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Commissions	239 461 \$	168 978 \$	162 242 \$
Financement de sociétés	266 206	214 450	188 001
Activités à titre de contrepartiste	27 388	13 584	27 513
Intérêts	36 914	26 488	15 853
Autres	13 446	9 278	8 548
<b>Total</b>	<b>583 415</b>	<b>432 778</b>	<b>402 157</b>

Le tableau suivant présente la répartition des produits de Canaccord par secteur d'activité pour les trois exercices terminés le 31 mars 2006 :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour l'exercice terminé le 31 mars</b>		
	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Services aux particuliers	225 194 \$	178 176 \$	175 983 \$
Canaccord Adams	333 666	239 654	211 758
Autres	24 555	14 948	14 416
<b>Total</b>	<b>583 415</b>	<b>432 778</b>	<b>402 157</b>

Au cours de l'exercice 2004, avant que Canaccord devienne une société ouverte, les produits ont crû de 101,9 %, passant de 199,2 millions \$ pour l'exercice 2003 à 402,2 millions \$ en 2004. Les secteurs des Services aux particuliers et des Marchés des capitaux ont tous deux contribué à cette hausse. Les produits des Services aux particuliers ont monté de 80,0 %, de 97,8 millions \$ à 176,0 millions \$. De plus, les produits de Marchés des capitaux mondiaux (maintenant Canaccord Adams) ont inscrit une progression de 131,1 %, de 91,6 millions \$ à 211,8 millions \$.

#### *Premier appel public à l'épargne*

Pour optimiser son potentiel de croissance et pour réagir plus efficacement au contexte de concurrence qui prévaut, Canaccord a procédé à un premier appel public à l'épargne («PAPE») en juin 2004. Le 23 juin 2004, la Société a déposé un prospectus définitif relativement au PAPE qui visait le placement par la Société de 6 829 268 actions ordinaires pour un produit brut de 70,0 millions \$ et un placement secondaire par certains actionnaires vendeurs de 2 926 830 actions ordinaires pour un produit brut de 30,0 millions \$. Le PAPE a pris fin le 30 juin 2004. Les actionnaires vendeurs ont octroyé aux preneurs fermes l'option d'acheter en tout temps jusqu'au 30 juillet 2004 au plus 1 463 415 actions ordinaires supplémentaires selon les mêmes modalités que le PAPE pour pourvoir aux répartitions excédentaires, s'il en est, et aux fins de stabilisation du marché. Les preneurs fermes n'ont toutefois pas exercé cette option.

Le fait de faire appel public à l'épargne a constitué un jalon important vers l'objectif de Canaccord de rester un chef de file du courtage en valeurs mobilières indépendant du Canada et de devenir le courtier de choix pour nombre de professionnels chevronnés. Une partie des fonds générés par le PAPE ont été utilisés aux fins du développement de son entreprise et du recrutement de conseillers en placement. De plus,

Canaccord a acquis la souplesse nécessaire pour élaborer des programmes d'intéressement à base d'actions et la faculté d'employer des titres cotés en bourse pour financer des acquisitions stratégiques.

#### *Changements à la structure de rémunération de Canaccord Adams*

Avant le 1<sup>er</sup> avril 2005, la structure de rémunération au rendement de Canaccord Adams permettait aux employés de toucher une rémunération variable en fonction de l'atteinte de cibles de production prédéterminées. À compter de l'exercice 2006, la rémunération au rendement de Canaccord Adams a été restructurée et prévoit désormais un pourcentage de distribution uniforme afin de mieux intégrer les équipes du Canada et de l'Europe. Depuis ce changement, certains salaires et avantages sociaux sont en grande partie imputés au compte de rémunération au rendement de Canaccord Adams et ne sont plus engagés par Canaccord. Une partie des coûts au titre des salaires et des avantages du groupe de recherche est attribuée aux Services aux particuliers pour les services utilisés par les conseillers en placement. En pourcentage des produits de Canaccord Adams, la charge totale au titre de la rémunération a reculé, passant de 59,1 % pour l'exercice 2005 à 55,2 % pour l'exercice 2006.

#### *Changements à la structure de rémunération des Services aux particuliers*

Le 1<sup>er</sup> octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération à base d'actions visant à récompenser et retenir les conseillers en placement. Le coût du régime est inclus dans la charge de rémunération au rendement pour le secteur et est presque entièrement compensé par le remaniement de la structure de rémunération des conseillers en placement. Dans le cadre de ce programme, les conseillers en placement de Canaccord peuvent acheter, selon une échelle mobile et sous réserve de certaines exigences minimales fondées sur leur production brute, des actions sur le marché libre grâce à un prêt-subvention de Canaccord.

#### *Rémunération à base d'actions*

Par ailleurs, Canaccord a mis en œuvre avec succès quatre régimes de rémunération à base d'actions au cours de l'exercice 2006 :

##### *Régime d'actionnariat des employés*

Le 1<sup>er</sup> avril 2005, Canaccord a mis en place le régime d'actionnariat des employés. Ce régime est offert à tous les employés permanents à plein temps de Canaccord ne travaillant pas au Royaume-Uni. Canaccord verse 50 % des cotisations des employés jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 500 \$ par année par employé. Le régime d'actionnariat des employés est géré par une société indépendante, et toutes les actions achetées dans le cadre de ce régime le sont sur le marché libre. Le coût du régime d'actionnariat des employés pour l'exercice 2006, soit 1,0 million \$, ou 0,2 % des produits consolidés annuels de Canaccord, était inclus dans la charge de rémunération au rendement.

##### *Régime d'intéressement*

Le régime d'intéressement des employés vise tous les employés du personnel-cadre de Canaccord à titre de programme de rétribution et maintien en poste, tout en offrant une certaine participation aux employés. Canaccord prête 40 % du prix d'achat des actions de Canaccord, qui sont achetées sur le marché libre. Ces prêts-subventions couvrent une période de quatre ans aussi longtemps que l'employé travaille pour Canaccord. Le coût de ce régime pour l'exercice 2006, y compris les frais relatifs aux actions et la rémunération sous forme de prêts-subventions, a été de 1,3 million \$, ou 0,2 % des produits consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de rémunération au rendement et dans les frais de développement.

##### *Régime d'achat d'actions à émettre sur le capital autorisé pour les employés*

En août 2005, la Société a créé un régime d'achat d'actions à émettre sur le capital autorisé pour les employés selon lequel elle accorde un prêt-subvention aux employés afin qu'ils puissent payer 40 % du prix d'achat total des actions ordinaires de la Société nouvellement émises. Les employés se voient également accorder un prêt remboursable s'élevant à 35 % du prix d'achat total des actions ordinaires. Si l'employé demeure à l'emploi de la Société, les droits sur un tiers du nombre d'actions ordinaires achetées au moyen de la portion prêt-subvention du prix d'achat total pourront être acquis à chaque anniversaire de la date d'achat, et la portion prêt-subvention dédiée aux droits acquis n'aura pas à être remboursée. Le nombre applicable d'actions soumises au régime d'achat d'actions à émettre sur le capital autorisé pour les



employés sera inclus dans le nombre dilué d'actions ordinaires en circulation (voir la note 14 des états financiers consolidés vérifiés).

#### *Régime de rémunération à base d'actions*

Le 1<sup>er</sup> octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération à base d'actions visant à récompenser et maintenir en poste les conseillers en placement au sein du secteur des Services aux particuliers. Le coût du régime, qui a atteint 1,0 million \$ ou 0,2 % des produits consolidés annuels de Canaccord, est inclus dans la charge de rémunération au rendement pour le secteur d'activité et est presque entièrement compensé par la révision de la structure de rémunération pour les conseillers en placement. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production brute et certaines exigences minimales. Les actions achetées au nom des conseillers en placement sur le marché libre en vertu de ce régime et à l'aide d'un prêt-subvention sont acquises à la fin des trois années.

Le 16 mai 2006, le conseil d'administration a approuvé deux émissions d'actions distinctes liées à la rémunération à base d'actions : 1) l'émission (sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et de l'approbation des actionnaires) de 25 000 actions à 14,00 \$ l'action à Arpad A. Busson à titre de rémunération à base d'actions comme nouvel administrateur de la Société au cours de l'exercice 2006. Ces actions font l'objet d'une mise en main tierce de deux ans; 50 % d'entre elles seront libérées à la fin de la première année et le reste, à la fin de la deuxième année; 2) en vertu d'une obligation non récurrente qui est survenue lorsque le cours du marché approximatif des actions de la Société était de 20,13 \$, le conseil d'administration de Canaccord a approuvé l'émission de 17 431 actions ordinaires à 20,13 \$ l'action. Ces actions sont associées au recrutement de professionnels chez Canaccord Adams. Cette émission est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et 14 526 de ces actions seront incessibles jusqu'au 20 mars 2009.

#### *Admission à l'AIM*

Le 22 juin 2005, Canaccord était admise à l'AIM, branche de la Bourse de Londres. Les actions de la Société sont désormais négociées à la Bourse de Toronto au Canada et à l'AIM au Royaume-Uni. La direction croit que la Société et ses actionnaires jouiront ainsi d'une visibilité et d'une liquidité accrues ainsi que d'un groupe élargi d'éléments comparables des marchés.

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord a continué à accentuer sa présence européenne à partir de ses activités établies à Londres. Canaccord est l'un des grands conseillers sélectionnés («Nomad») pour les nouvelles admissions à l'AIM. Les produits attribuables aux activités européennes ont grimpé de 49,0 %, passant de 84,5 millions \$ pour l'exercice 2004 à 125,9 millions \$ au cours de l'exercice 2006, et, au 31 mars 2006, Canaccord était Nomad à l'égard de 49 sociétés faisant partie de l'AIM et agissait comme courtier ou Nomad de quatre des dix premières sociétés inscrites à l'AIM en termes de capitalisation boursière.

Conformément à sa stratégie de tirer parti de sa plateforme de distribution solide et bien établie sur les marchés des capitaux, le 11 novembre 2005, Canaccord a fait l'acquisition d'Enermarket Solutions Ltd., société de conseils en désinvestissements et acquisitions de biens dans le secteur de l'énergie, dont le siège social est situé à Calgary, en Alberta. L'entreprise exerce désormais ses activités sous l'appellation Canaccord Enermarket Ltd. et en tant que composante de nos activités sur les marchés des capitaux. Canaccord Enermarket Ltd. offre un large éventail de services de marketing et d'évaluation technique aux acheteurs et aux vendeurs de biens pétroliers et gaziers. Les domaines de compétence de la division englobent de nombreux types d'opérations portant sur les actifs, notamment les ventes de sociétés, les ventes de biens productifs et la création de coentreprises.

Le 3 janvier 2006, Canaccord a réalisé l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc., laquelle était une entreprise privée de courtage de valeurs pour investisseurs institutionnels, dont le siège social est à Boston, au Massachusetts. En ce qui concerne cette acquisition, nous avons lancé Canaccord Adams, nouvelle marque pour les activités des Marchés des capitaux mondiaux de Canaccord. Cette nouvelle relation entre les activités au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis a amélioré les capacités de recherche, de financement de sociétés, de vente et de négociation de Canaccord à l'échelle internationale.

Les produits d'exploitation de Canaccord par secteur géographique pour la période de trois exercices sont les suivants :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour l'exercice terminé le 31 mars</b>		
	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Canada	437 409 \$	316 688 \$	317 668 \$
Royaume-Uni	125 900	116 090	84 489
Etats-Unis <sup>(1)</sup>	20 106	-	-
<b>Total</b>	<b>583 415</b>	<b>432 778</b>	<b>402 157</b>

<sup>(1)</sup> Depuis le 3 janvier 2006, à la suite de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc., le secteur géographique des États-Unis comprend les activités de Canaccord Adams Inc. et de Canaccord Capital Corporation (USA), Inc., qui englobe aussi les activités des secteurs Services aux particuliers et Autres aux États-Unis.

Les produits provenant du Royaume-Uni sont entièrement générés par les activités de Canaccord Adams, tandis que les produits au Canada et aux États-Unis sont tirés des secteurs Services aux particuliers, Canaccord Adams et Autres. Aux États-Unis, les produits sont principalement tirés de Canaccord Adams, environ 7,0 % des produits étant attribuables aux activités des secteurs Services aux particuliers et Autres aux États-Unis.

Canaccord a mis en œuvre les initiatives suivantes au cours de l'exercice 2006 :

- l'intégration d'Adams Harkness aux activités canadiennes et américaines aux fins de l'expansion de la plateforme mondiale;
- l'élargissement des services conseils au sein du marché de l'énergie par l'acquisition d'Enermarket Solutions Ltd.;
- une présence accrue et approfondie dans les principaux secteurs d'activité : mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, consommation, immobilier et croissance industrielle.

## **Description des activités :**

### ***Vue d'ensemble***

Canaccord exerce d'importantes activités dans les deux principaux segments du secteur des services financiers : les services aux particuliers et les marchés des capitaux. Ces activités sont appuyées par une infrastructure composée des équipes de services de courtage de correspondance, d'exploitation, de technologie de l'information, de conformité, des questions juridiques et des finances.

<b>Canaccord</b> <b>1 488 employés</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Services aux particuliers</b> 689 employés</p> <p style="text-align: center;"><i>Conseils en placement</i> <i>Services de courtage</i> <i>Comptes en gestion</i> <i>Comptes à frais fixes</i> <i>Services de planification financière</i> <i>Assurance et planification successorale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 26 bureaux de détail dans tout le Canada<sup>(1)</sup></li> <li>● 430 conseillers en placement</li> <li>● Produits de 225,2 millions \$ pour l'exercice 2006</li> <li>● Actifs sous administration de 14,3 milliards \$</li> <li>● Actifs sous gestion de 613 millions \$</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Canaccord Adams</b> 464 employés</p> <p style="text-align: center;"><i>Recherche</i> <i>Ventes et opérations institutionnelles</i> <i>Financement de sociétés</i> <i>Capital de risque</i> <i>Opérations internationales et à titre de contrepartiste</i> <i>Opérations sur titres à revenu fixe</i> <i>Canaccord Enermarket</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Bureaux à Vancouver, Toronto, Calgary et Montréal, au Canada, à Londres, au Royaume-Uni, à Boston, New York, San Francisco et Houston, aux États-Unis ainsi qu'à la Barbade</li> <li>● Produits de 333,7 millions \$ pour l'exercice 2006</li> <li>● Canaccord Adams a participé à 375 opérations de financement d'une valeur totale de 25,9 milliards \$, ce qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Canada – 315 opérations de financement d'une valeur totale de 22,2 milliards \$</li> <li>➢ Royaume-Uni – 55 opérations de financement d'une valeur totale de 3,2 milliards \$</li> <li>➢ États-Unis – 5 opérations de financement d'une valeur totale de 505,2 millions \$</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Divers</b> 335 employés</p> <p style="text-align: center;"><i>Services de courtage de Pinnacle Correspondent Services</i> <i>Conformité et gestion des risques</i> <i>Exploitation</i> <i>Finances</i> <i>Questions juridiques</i> <i>Technologie de l'information</i></p>	

### ***Services aux particuliers***

La clientèle privée de Canaccord se compose principalement de particuliers et de clients fortunés. Canaccord fournit une vaste gamme de services financiers et de produits de placement à sa clientèle privée, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties.

Les produits tirés des services aux particuliers proviennent des services classiques de courtage à la commission, de la vente de produits et de services à frais fixes, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les conseillers en placement des Services aux particuliers à l'égard d'opérations de financement d'entreprise et d'opérations mettant en jeu du capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses opérations et d'autres facteurs pertinents.

---

<sup>(1)</sup> Au 31 mai 2006

À la fin de l'exercice 2006, Canaccord comptait 430 conseillers en placement, celle-ci ayant réussi à recruter, au net, 18 conseillers en placement de plus au cours de l'exercice 2006, ces derniers provenant surtout de courtiers appartenant à des banques.

Le groupe Services aux particuliers de Canaccord compte, à l'échelle du Canada, 26 bureaux de détail établis dans les villes suivantes :

<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Yukon</u>	<u>Alberta</u>	<u>Ontario</u>	<u>Québec</u>	<u>Nouvelle-Écosse</u>	
<i>Abbotsford</i>	<i>Prince George</i>	<i>Whitehorse</i>	<i>Calgary</i>	<i>Kingston</i>	<i>Beloil</i>	<i>Halifax</i>
<i>Campbell River</i>	<i>Vancouver</i>		<i>Edmonton</i>	<i>London</i>	<i>Laurentides</i>	
<i>Christina Lake</i>	<i>Vernon</i>			<i>Oshawa</i>	<i>Montréal</i>	
<i>Kelowna</i>	<i>Victoria</i>			<i>Ottawa</i>	<i>Québec</i>	
<i>Nanaimo</i>	<i>White Rock</i>			<i>Simcoe</i>		
<i>Penticton</i>				<i>Toronto</i>		
				<i>Waterloo</i>		

### *Services*

Le groupe Services aux particuliers de Canaccord est voué à la prestation d'une panoplie de services de courtage globaux et à l'offre de produits et de services de gestion du patrimoine en faveur de sa clientèle fidèle. Nos conseillers en placement aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Canaccord offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à frais fixes, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Les Services aux particuliers offrent également divers services de gestion de patrimoine dotés d'une structure de services à frais fixes en plus de la structure classique de services à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière augmente. Vu cette évolution démographique, davantage de clients choisissent des solutions de rechange à frais fixes plutôt que des produits et des services classiques à la commission.

Les Services aux particuliers de Canaccord offrent les services suivants :

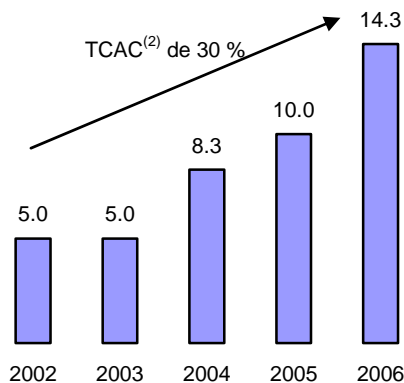
- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes en gestion de portefeuille
- Comptes à frais fixes
- Services de planification financière
- Assurance et planification successorale

Les produits et services ci-dessus se complètent pour appuyer les services globaux qu'offre Canaccord à ses clients privés. Traditionnellement, les produits d'exploitation de ce secteur sont tirés principalement d'honoraires de commission fondés sur les opérations. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de compte géré, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion du patrimoine. En raison de ces changements, Canaccord s'attend à ce que la composition des produits d'exploitation qu'elle tire des Services aux particuliers fasse état, de façon croissante, d'une quote-part plus importante de produits récurrents formés d'honoraires reliés aux produits gérés.

### *Actifs sous administration*

Le 31 mars 2006, les actifs sous administration (ASA) atteignaient 14,3 milliards \$, ce qui représente un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 30 % depuis 2002. Cette croissance est le fruit du recrutement de conseillers en placement déjà établis dotés d'une clientèle plus imposante et de la croissance organique de l'actif reposant sur la force des marchés boursiers depuis 2002.

**Actifs sous administration (ASA)<sup>(1)</sup>**  
(en milliards \$ CA)



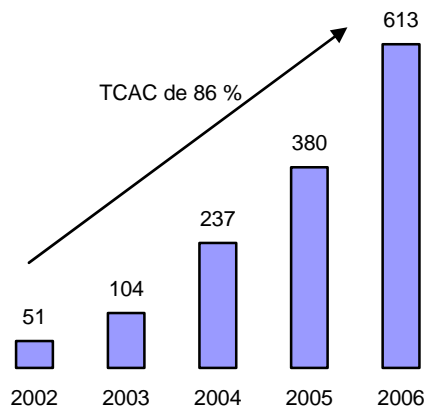
<sup>(1)</sup> La valeur des ASA est la valeur marchande des biens de clients qui sont administrés par Canaccord et à l'égard desquels elle tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans des comptes clients de même que la valeur marchande globale de positions acheteurs et vendeurs sur titres. La méthode qu'emploie Canaccord pour calculer les ASA peut différer des méthodes utilisées par d'autres sociétés, et les ASA peuvent donc ne pas être comparables à ceux d'autres sociétés. La direction utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel du secteur des Services aux particuliers.

<sup>(2)</sup> TCAC : taux de croissance annuel composé

**Actifs sous gestion**

En date du 31 mars 2006, les actifs sous gestion (ASG) s'élevaient à 613 millions \$, ayant progressé à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 86 % depuis 2002. Le programme de comptes en gestion distincte abordé ci-après fait partie des ASG :

**Actifs sous gestion (ASG)<sup>(1)</sup>**  
(en millions \$ CA)



<sup>(1)</sup> La valeur des ASG est la valeur marchande des actifs qui sont la propriété véritable de clients et qui sont gérés discrétionnairement par Canaccord dans le cadre de son programme *Independence Accounts*. Les services fournis comprennent la sélection des placements et les conseils en placement. Les ASG sont aussi administrés par Canaccord et sont inclus dans les ASA.

### *Comptes en gestion distincte*

Les comptes en gestion distincte (CGD) sont conçus de manière que chaque compte détient ses propres titres au lieu d'un fonds commun. Des honoraires tout compris sont imputés aux comptes en fonction de leur taille.

Canaccord a développé un nouveau programme de CGD connu sous le nom de *Programme Alliance*. Ce programme englobe les comptes gérés à l'interne appelés *Independence Accounts de Canaccord* qui offrent une gestion de portefeuille professionnelle, assortie d'un choix de stratégies en fonction des objectifs de placement du client et d'une condition de placement minimal de 100 000 \$. Les titulaires de compte reçoivent des gestionnaires de portefeuille des notes stratégiques hebdomadaires décrivant l'état du marché et les opérations courantes du portefeuille ainsi que des présentations trimestrielles.

Grâce au succès des *Independence Accounts* (ou comptes de gestion indépendante), Canaccord a élargi sa gamme de CGD pour intégrer une sélection de quatre gestionnaires de portefeuilles externes dotés de mandats de placement additionnels : Jarislowsky, Fraser Limited; Brandywine Global Investment Management, LLC; KBSH Capital Management Inc.; et Seamark Asset Management Ltd. Ensemble, ces comptes offrent une gestion de portefeuille professionnelle ainsi qu'un choix de stratégies convenant aux objectifs de placement du client.

Canaccord continue de développer des produits et services en vue d'offrir à ses conseillers en placement la latitude voulue pour qu'ils puissent offrir le meilleur assortiment de produits à leurs clients, tout en renforçant une culture d'entreprise dans laquelle les conseillers en placement peuvent exercer leurs activités. Au cours de l'exercice 2006, en plus d'élargir le *Programme Alliance*, les Services aux particuliers ont mis en œuvre un énoncé de politique de placement et un progiciel pour la planification financière, de même qu'un programme national de formation des conseillers en placement.

### ***Canaccord Adams***

Canaccord Adams est exploitée à partir de dix bureaux à l'échelle internationale. Forte d'une équipe de 222 professionnels et spécialistes, Canaccord Adams offre une vaste gamme de services de recherche, de vente et négociation et de financement de sociétés à sa clientèle. Canaccord Adams a acquis des connaissances et des compétences solides dans le domaine du financement des entreprises ainsi qu'un savoir-faire poussé en recherche dans les secteurs suivants : Mines et métaux, Énergie, Technologie, Sciences de la vie, Consommation, Immobilier et Croissance industrielle.

L'équipe intégrée de Canaccord Adams fournit aux sociétés et aux institutions clientes des produits et des services complets de haute qualité dans les domaines suivants :

- Recherche
- Ventes et opérations institutionnelles
- Financement de sociétés
- Capital de risque
- Opérations internationales et à titre de contrepartiste
- Opérations sur titres à revenu fixe
- Canaccord Enermarket

La capacité de Canaccord de cibler et de servir des clients clés dans le marché mondial du financement par actions est un solide facteur de différenciation et un avantage concurrentiel pour la Société. Son équipe spécialisée de professionnels du financement de sociétés a participé à mobiliser plus de 25,9 milliards \$ pour les clients d'Amérique du Nord et de l'Europe. Selon le Financial Post Data Group, Canaccord a participé au plus grand nombre d'opérations parmi ses pairs, soit un total de 343 opérations d'une valeur de 1,5 million \$ ou plus, y compris des financements par titres de participation, des premiers appels publics à l'épargne et des placements privés.

**Dix principaux courtiers en valeurs mobilières au Canada classés selon leur participation en nombre d'opérations et selon le nombre d'opérations en tant que chef de file – placements d'actions de 1,5 million \$ et plus**

(Exercice 2006)

Courtier	Rang	Participation en nombre d'opérations	Rang	Nombre d'opérations en tant que chef de file <sup>(1)</sup>
<b>Canaccord Capital</b>	<b>1</b>	<b>343</b>	<b>1</b>	<b>92,1</b>
Marchés mondiaux CIBC	2	251	2	75,2
Valeurs mobilières TD	3	241	12	25,7
BMO Nesbitt Burns	4	231	7	46,2
Blackmont Capital	5	210	5	51,8
Financière Banque Nationale	6	205	11	26,5
Raymond James	7	194	14	21,7
Marchés des capitaux Scotia	8	192	9	28,5
Valeurs mobilières Dundee	9	189	6	48,8
RBC Marchés des Capitaux	10	186	4	54,2

Source : *Financial Post Data Group* en date du 31 mars 2006, tableau des prises fermes – opérations de financement par actions d'émetteurs canadiens sur les marchés du Canada et du Royaume-Uni.

<sup>(1)</sup> Le nombre d'opérations en tant que chef de file tient compte des opérations en tant que chef de file et en tant que co-chef de file et est pondéré en fonction de la participation.

Au cours de l'exercice, Canaccord a participé à la mobilisation de plus de 25,9 milliards \$ pour 375 placements de titres de participation de 1,5 million \$ ou plus, compte non tenu des opérations de capital de risque. De ces opérations, 47,9 % provenaient des secteurs mines et métaux et énergie, les ressources naturelles étant fort en demande sur le marché mondial. Canaccord a aussi participé à 136 opérations de capital de risque ayant mobilisé plus de 819,4 millions \$.

*Canaccord Adams – données globales*

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006	
	% du total des opérations	% des produits sectoriels
Mines et métaux	22 %	34 %
Énergie	26 %	27 %
Technologie	8 %	16 %
Sciences de la vie	7 %	5 %
Industries diversifiées <sup>(1)</sup>	37 %	18 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Le secteur Industries diversifiées comprend les secteurs Consommation, Immobilier et Croissance industrielle.

*Canaccord Adams – Canada*

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006	
	% du total des opérations	% des produits sectoriels
Mines et métaux	20 %	33 %
Énergie	27 %	28 %
Technologie	3 %	5 %
Sciences de la vie	5 %	4 %
Industries diversifiées	45 %	30 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Canaccord Adams Limited – Royaume-Uni

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006	
	% du total des opérations	% des produits sectoriels
Mines et métaux	36 %	38 %
Énergie	28 %	29 %
Technologie	20 %	26 %
Sciences de la vie	6 %	3 %
Industries diversifiées	10 %	4 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Canaccord Adams Inc. – États-Unis

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006	
	% du total des opérations	% des produits sectoriels
Mines et métaux <sup>(1)</sup>	-	2 %
Énergie	-	s.o.
Technologie	40 %	38 %
Sciences de la vie	33 %	36 %
Industries diversifiées	27 %	24 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Les produits de 2 % générés en 2006 sont attribuables à la participation conjointe de Canaccord Adams Inc. dans une opération avec Canaccord Adams (Canada) et Canaccord Adams Limited.  
s.o. : sans objet

**Placements d'actions de  
1,5 million \$ et plus**  
(en millions de \$ CA)

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006			
	2006		2005	
	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations
Canada	315	22 216 \$	360	24 166 \$
Royaume-Uni <sup>(1)</sup>	55	3 186	48	1 200
Etats-Unis <sup>(2)</sup>	5	505	-	-
<b>Total</b>	<b>375</b>	<b>25 907</b>	<b>408</b>	<b>25 366 \$</b>

Sources : *Financial Post Data Group* et sociétés individuelles

<sup>(1)</sup> Font partie des 55 opérations au Royaume-Uni, 28 opérations d'émetteurs canadiens conclues sur le marché britannique.

<sup>(2)</sup> À la suite de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc. au cours du quatrième trimestre de 2006, les activités canadiennes et américaines sont présentées séparément depuis le 3 janvier 2006.

Le total des produits tirés des fusions et des acquisitions a atteint 7,5 millions \$ pour l'exercice 2006, en hausse de 5,8 millions \$ par rapport aux 1,7 million \$ pour l'exercice 2005. Nous continuerons d'investir dans les services de conseils en matière de fusions et acquisitions, car nous reconnaissons que les produits tirés de ces services ont tendance à être anticycliques par rapport à certaines autres sources de revenus sur les marchés financiers et que ces services génèrent des marges élevées et peuvent présenter de faibles besoins de capitaux.

Canaccord Adams comprend 464 employés et professionnels travaillant surtout à Vancouver, Toronto, Calgary et Montréal, au Canada, à Boston, New York, San Francisco et Houston, aux États-Unis, et à Londres, au Royaume-Uni. Sur le plan géographique, Canaccord Adams est constitué des divisions d'exploitation suivantes :

- Canada
- Royaume-Uni
- États-Unis



## Produits par division commerciale

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour l'exercice terminé le 31 mars</b>		
	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Canada			
Marchés des capitaux	150 470 \$	95 559 \$	88 821 \$
Opérations internationales	20 940	15 452	16 800
Négociateurs inscrits	9 124	4 275	11 493
Revenu fixe	8 540	8 278	10 155
Total au Canada	189 074	123 564	127 269
Royaume-Uni	125 900	116 090	84 489
États-Unis	18 692	-	-
<b>Total pour Canaccord Adams</b>	<b>333 666</b>	<b>239 654</b>	<b>211 758</b>

### *Produits*

Les produits de Canaccord Adams sont tirés des commissions et des honoraires réalisés dans le cadre du financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des gains et pertes nets de négociation provenant des opérations de négociation à titre de contrepartiste et des opérations de négociation internationales de Canaccord. Par conséquent, ces produits sont directement influencés par le niveau des activités des entreprises et des institutions, la situation économique générale, la conjoncture du marché et la situation des affaires au Canada et à l'échelle internationale. Les produits de ce secteur se segmentent en trois régions : le Canada, le Royaume-Uni (R.-U.) et les États-Unis (É.-U.). De plus, les produits tirés des activités au Canada comprennent les produits tirés des centres d'activité suivants : Marchés des capitaux, Opérations internationales, Négociateurs inscrits et Revenu fixe.

### *Produits tirés des activités au Canada*

#### *Marchés des capitaux*

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des opérations de financement par actions, des commissions et des honoraires de prise ferme et de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada.

#### *Opérations internationales*

Canaccord a une vaste entreprise de négociation internationale comptant 16 employés qui traitent principalement avec des maisons de courtage américaines qui exécutent des ordres en leur nom sur des actions canadiennes cotées et qui négocient des actions américaines pour le compte de clients canadiens. Les produits proviennent des activités de négociation. Canaccord a mis au point un outil de négociation en ligne sûr à l'intention de certains courtiers américains pour l'exécution d'opérations sur des titres canadiens par l'intermédiaire de l'entreprise de négociation internationale de Canaccord. Cet outil donne accès au système de gestion des ordres de Canaccord et transmet les ordres directement à la bourse pertinente aux fins d'exécution et d'information.

#### *Négociateurs inscrits*

Canaccord compte au total 19 négociateurs inscrits qui négocient pour le compte de Canaccord les titres de ses principaux comptes et de ses comptes de stock. Le travail des négociateurs inscrits de Canaccord consiste à prendre des positions sur des titres de participation, y compris des actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation, à négocier de tels titres et à maintenir des marchés pour ceux-ci. Les produits d'exploitation proviennent des gains et des pertes découlant de la négociation des stocks.

#### *Revenu fixe*

Le service de négociation des titres à revenu fixe du Canada est exploité à partir de bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Canaccord négocie pour son propre compte divers instruments à revenu fixe, dont des obligations gouvernementales et de bons du Trésor du Canada et des États-Unis, des obligations provinciales, des titres d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux et de sociétés d'État ainsi que des titres d'emprunt de sociétés. Canaccord tient généralement des stocks de titres à revenu fixe pour en faciliter la vente à ses clients. Canaccord participe également aux enchères de prise ferme ou agit

comme membre d'un syndicat de placement à l'égard de divers titres à revenu fixe de gouvernements ou de sociétés.

#### *Royaume-Uni*

Les activités de Canaccord Adams au Royaume-Uni incluent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de négociation, du financement de sociétés et de la recherche. La position de Canaccord comme courtier, parrain et conseiller désigné («Nomad») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la LSE, conjuguée à sa force au chapitre des marchés des capitaux tant au Canada qu'aux États-Unis, la place en excellente position pour servir la clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché.

#### *États-Unis*

Les activités de Canaccord Adams aux États-Unis ont été établies par suite de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc. au quatrième trimestre de 2006, et elles comprennent les équipes de ventes institutionnelles et de négociation, de financement de sociétés et de recherche. Canaccord Adams est maintenant en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Les résultats d'exploitation pour cette nouvelle région géographique sont présentés séparément en date du 3 janvier 2006 et il n'existe donc aucune donnée historique disponible aux fins de comparaison. Cette division sert sa clientèle grâce à 88 professionnels de qualité. Elle compte des bureaux à Boston, New York, San Francisco et Houston.

#### ***Secteur Autres***

Le secteur Autres comprend Pinnacle Correspondent Services ainsi que les intérêts, les produits et les charges liés au change qui ne sont pas spécifiquement attribués aux Services aux particuliers et à Canaccord Adams.

Canaccord exploite une entreprise de services de courtage de correspondance sous le nom de Pinnacle Correspondent Services. Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de Canaccord pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance appréciable pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques ou courtiers spécialisés.

Le secteur Autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de Canaccord. Quant au service de la conformité, il veille sur la solvabilité de la clientèle et est responsable de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences réglementaires de nature légale et financière. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des opérations sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente, le règlement des opérations sur titres ainsi que de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et réglementaire externe.

Le 31 mars 2006, le personnel d'exploitation et de soutien totalisait 335 personnes, dont 70 dans le groupe de la technologie de l'information, 54 dans le secteur de la conformité, 50 dans celui des finances, 114 dans celui de l'exploitation et le reste, dans diverses fonctions administratives. La majorité de ces employés travaillent au siège social de Canaccord à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des conseillers en placement de Canaccord et des professionnels de Canaccord Adams. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des opérations, et de la communication de l'information de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciel et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour plus d'information, consulter la section «Technologie de l'information».

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de Canaccord incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de Canaccord à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel ainsi que le risque réglementaire et le risque juridique. Pour plus d'information, consulter la section «Gestion des risques».

### ***Concurrence***

Du côté du courtage au détail, Canaccord fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Le secteur connaît également un accroissement de la demande pour des conseillers en placement de qualité. Canaccord livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord se mesure à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Adams livre bataille sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers, de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération des propriétaires.

### ***Technologie de l'information***

Canaccord s'est engagée à fournir à ses conseillers en placement, à ses professionnels et à sa direction les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service et d'accès à l'information qui est essentiel à sa croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, Canaccord investit dans la technologie la meilleure et la plus rentable sur le marché, et elle met à profit ses relations stratégiques afin d'obtenir des solutions de traitement dernier cri pour ce qui est du matériel, du logiciel et du processus opérationnel.

Facteur important du succès de Canaccord à ce jour, sa stratégie qui consiste à tisser des liens stratégiques avec des fournisseurs clés du secteur lui a permis de se soustraire au fardeau des systèmes existants et lui a procuré la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable. Grâce à cette stratégie, Canaccord a établi des relations clés avec les entreprises suivantes :

- Dataphile (ADP) — système de transaction intégrée en temps réel pour la tenue des registres des clients et la communication de l'information, la gestion multifonctionnelle des ordres, le traitement des opérations et la tenue et l'historique des comptes
- Hewlett-Packard — matériel et logiciel informatiques reliés aux serveurs, stockage de réseau, matériel informatique de bureau et soutien aux systèmes essentiels

- Telus — réseau étendu entièrement géré et services de télécommunications
- Microsoft — soutien logiciel pour serveurs, postes de travail et systèmes opérationnels
- Cisco — matériel de réseau et de télécommunications, et logiciel de surveillance de réseau
- Thomson — cotations et information boursières en temps réel
- Radiant Communications — logiciel de création et de gestion du contenu Internet
- Icon — fournisseur de premier plan de crédit-bail de technologies

Canaccord tire également parti des relations précitées pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent à son service de technologie de se concentrer sur des initiatives stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

Canaccord a investi plus de 21,4 millions \$ dans sa plateforme de technologie et la création de systèmes d'information exclusifs au cours des six dernières années. Les principaux projets de développement depuis 2000 comprennent les améliorations apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau de Canaccord, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information administrative.

La réalisation fructueuse de ces projets, leur déploiement efficace et l'investissement ininterrompu de Canaccord dans l'amélioration de cette plateforme de technologie de l'information sont des facteurs importants de l'efficacité et de l'efficacité générales de l'entreprise de Canaccord.

### ***Gestion des risques***

L'incertitude et le risque sont inhérents à toute activité sur les marchés financiers. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, Canaccord s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières, dont les principaux sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque lié à la réglementation et le risque juridique. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de Canaccord.

Canaccord affecte des ressources internes considérables à la gestion des risques et elle a élaboré un certain nombre de politiques et de procédures afin de repérer, de maîtriser, de mesurer et de surveiller son exposition au risque à tout moment. Sa diversification dans une multitude de secteurs et de gammes d'activité, de genres de produit, de tailles d'opération de même que sa diversification géographique ont contribué à atténuer le risque et l'impact général de toute fluctuation de ses produits ou de sa rentabilité, et à réduire au minimum l'impact des pertes qui peuvent se produire dans un secteur particulier de l'entreprise de Canaccord.

Canaccord a adopté une approche rigoureuse de gestion des risques. Cette rigueur s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige une communication constante, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise de Canaccord et de ses produits et marchés. La haute direction de Canaccord participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques et des rapports pour lesquels il faut appliquer des procédures et des mesures administratives précises afin d'évaluer et de maîtriser certains risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

Rien ne garantit que les politiques et procédures que Canaccord a adoptées pour maîtriser ou atténuer son exposition au risque seront efficaces. Des événements imprévus et des changements économiques peuvent donner lieu à des perturbations du marché et à des fluctuations prononcées ou rapides inattendues des cours boursiers et des conditions du marché, dont l'effet pourrait nuire à l'entreprise, aux perspectives financières et à la stabilité de Canaccord.

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours, des taux de change, des taux d'intérêt, des indices, de la liquidité et d'autres facteurs du marché entraîne des pertes. Il incombe à chaque secteur de l'entreprise de s'assurer que ses positions sont prudentes par rapport au risque de marché. En outre, Canaccord a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

Canaccord est exposée à un risque lié aux cours boursiers, à un risque d'illiquidité et à un risque de fluctuation du fait de ses activités de négociation de titres de participation comme contrepartiste. Elle est également exposée à un risque de taux d'intérêt en raison de ses opérations comme contrepartiste sur des titres à revenu fixe. En plus de charger sa haute direction de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation, Canaccord atténue son exposition au risque en appliquant diverses limites quant aux concentrations de contrôle et quant à la répartition et à l'utilisation du capital, de même qu'en suivant des politiques et des procédures d'exécution des opérations de négociation. Canaccord gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives du risque, tant à l'échelle de la Société que par pupitre de négociation et par négociateur. De plus, la direction examine et surveille le niveau des stocks et les positions, les résultats des opérations de négociation, l'âge des comptes et les niveaux de concentration. Ce faisant, Canaccord s'assure d'être bien diversifiée en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Étant donné la nature concurrentielle des marchés des capitaux au Canada, certaines activités de financement de sociétés de Canaccord sont couvertes par une convention de prise ferme, dont les conditions de résiliation sont très limitées. Ces conditions de résiliation excluent généralement les baisses de cours boursiers, si bien que Canaccord a un risque de perte, en raison d'une variation des cours boursiers ou d'autres facteurs si elle ne peut revendre les titres sur le marché au prix d'offre. Dans ce domaine, Canaccord limite son exposition au risque en participant, dans la plupart des cas, à un syndicat de prise ferme et exige que toutes ces opérations soient approuvées par la haute direction, qu'il s'agisse d'une opération de financement (aux fins de répartition du capital) ou sur les marchés des capitaux (pour des raisons de qualité de l'opération et de négociabilité), et elle limite le délai entre la date de l'engagement et la date à laquelle Canaccord est autorisée à placer ou à revendre sur le marché les titres pris ferme.

Puisque les titres détenus par Canaccord sont comptabilisés à la valeur marchande, tout gain ou toute perte latent découlant d'une variation de la valeur marchande de ces titres est constaté dans les états financiers consolidés de la Société. Voir la rubrique «Estimations comptables critiques – Constatation des produits et évaluation des titres». Les pertes découlant d'une baisse des cours sont donc constatées au fur et à mesure et comptabilisées comme une réduction des produits.

### *Risque de crédit*

Les activités de négociation des clients du secteur Services aux particuliers et des comptes sur marge de particuliers sont la principale source de risque de crédit pour Canaccord. Pour réduire au minimum son exposition financière dans ce domaine, Canaccord applique certaines normes de crédit et prend des renseignements financiers à l'égard des clients et des nouveaux comptes.

Canaccord fournit à ses clients un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Les prêts sur marge sont garantis par les titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, Canaccord est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si Canaccord est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, Canaccord a établi des plafonds qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables. L'admissibilité des titres à un prêt sur marge est discrétionnaire et repose sur le cours, le marché, la liquidité et la qualité de chacun. Canaccord rajuste les exigences de marge si elle croit que le risque qu'elle court n'est pas justifié.

Canaccord court aussi un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis, ou si les clients ne répondent pas aux appels de fonds lorsque les cours des titres vendus à découvert dans des comptes à découvert augmentent et que Canaccord est incapable de racheter les titres pour couvrir sa position vendeur à des prix couverts par le crédit disponible dans le compte du client. Canaccord a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de vente automatisé afin que les opérations par compte individuel et par conseiller individuel soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis. Canaccord utilise également un système de comptes de réserve corrigés du risque pour s'assurer d'une couverture financière supplémentaire limitée.

Canaccord comptabilise une provision pour créances douteuses dans le calcul des frais généraux. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Canaccord se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, Canaccord court un risque. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie et/ou de l'émetteur de l'instrument. Canaccord gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché une garantie sur certaines opérations et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution. Par le passé, Canaccord n'a pas subi de perte importante découlant du défaut de contrepartie.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par la Société. La Société minimise et contrôle son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. La Société ne couvre pas son exposition au risque de taux d'intérêt parce qu'elle est minime.

#### *Risque opérationnel*

Canaccord œuvre sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé d'opérations. Le risque opérationnel désigne le risque de perte financière découlant des propres activités de Canaccord, qui englobe entre autres l'exécution et le traitement erronés ou non autorisés d'opérations, les faiblesses de ses systèmes d'exploitation et l'insuffisance ou le non-respect de ses procédures de contrôle. Pour atténuer ce risque, Canaccord a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des opérations au jour le jour, des procédures de contrôle reliées à la compensation et au règlement et des contrôles des liquidités, de la sécurité physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des opérations et des comptes. Canaccord a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. Au besoin, Canaccord passe également des ententes de service avec des tiers et a recours à des vérifications de sécurité. Par le passé, Canaccord n'a pas subi de pertes importantes découlant de questions d'ordre opérationnel ou de défaillances technologiques.

#### *Risque réglementaire et risque juridique*

Le risque réglementaire englobe le risque de non-conformité aux exigences légales et réglementaires pertinentes. Canaccord fait l'objet d'une réglementation et d'une surveillance contraignantes dans les territoires où elle exerce ses activités. Cette réglementation est établie par les divers organismes gouvernementaux compétents et les divers organismes d'autoréglementation du domaine. Canaccord a établi des procédures afin de s'assurer de respecter toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme

les exigences de fonds propres réglementaires, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'octroi de crédit, la perception, le blanchiment d'argent et la tenue des comptes.

Le risque juridique comprend le risque de litiges. À l'instar d'autres courtiers en valeurs, Canaccord est partie à des litiges et défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. Voir la note 17, «Engagements et éventualités», afférente aux états financiers consolidés vérifiés.

En ce qui a trait à ses activités liées aux marchés des capitaux, Canaccord a établi des procédures pour évaluer les clients potentiels des services de financement de sociétés et les opérations proposées, et pour s'assurer que toutes ses activités liées aux marchés des capitaux sont conformes. Ces procédures comprennent la participation active de la haute direction au moyen d'un régime d'approbations et d'autorisations en comité ainsi que le recours à des conseillers juridiques externes, au besoin, et à des spécialistes internes connaissant le domaine. Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et légal sont inclus dans le calcul des frais d'administration dans les états financiers consolidés de la Société.

Toute perte découlant de questions d'ordre juridique importantes est constatée comme autres frais, dans les états financiers consolidés de la Société.

### ***Facteurs de risque***

#### ***Aperçu***

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de Canaccord sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La situation économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes d'opérations et la liquidité, auront une incidence importante sur la rentabilité de Canaccord. Les produits tirés des Services aux particuliers sont liés aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits tirés des activités de Canaccord Adams tiennent aux activités de financement par les émetteurs et à la volonté des clients institutionnels de négocier et de participer activement aux opérations sur les marchés des capitaux. Il peut également exister un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activité sur le marché par Canaccord, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord. De plus, les activités de Canaccord sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs sont indépendants de la volonté de Canaccord et, par conséquent, les produits et le bénéfice net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans des actions ordinaires de Canaccord comporte plusieurs risques, dont certains, y compris les risques de marché, d'illiquidité et de crédit, le risque opérationnel ainsi que le risque réglementaire et le risque juridique, pourraient être importants et sont inhérents aux activités de la Société. Ces risques englobent, sans s'y restreindre nécessairement, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements relatifs aux risques présentés ci-dessous et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, mais relève les risques que la Société juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister.

#### ***Risques inhérents au secteur des services financiers***

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides ou lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative, y compris le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la propriété de titres, des opérations sur titres, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution par des négociateurs d'opérations non autorisées), des défaillances dans le traitement des opérations sur titres, le risque de poursuite, le risque de baisse des produits au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

Les scandales de nature financière survenus au cours des dernières années, y compris les opérations d'initiés, les méthodes comptables répréhensibles et la communication d'informations fausses ou trompeuses aux actionnaires et au public faites par des émetteurs de même que les pratiques irrégulières employées par certains établissements financiers, ont influé sur la capacité et la volonté de participants de prendre part à des opérations sur les marchés financiers et d'effectuer des opérations sur titres. Ces scandales et tout scandale futur pourraient avoir un effet défavorable sur l'entreprise et les résultats d'exploitation de Canaccord même si elle n'y est pas mêlée.

Dans le cadre de ses activités de négociation, Canaccord peut participer à des opérations importantes pour lesquelles elle engage ses propres capitaux. Le nombre et la taille de ces opérations importantes peuvent influencer considérablement sur les résultats d'exploitation de Canaccord au cours d'une période donnée. Canaccord s'expose également à des pertes importantes dans ses activités de négociation à cause des fluctuations du marché et de la volatilité d'un trimestre à l'autre. Canaccord prend des positions sur les marchés des titres à revenu fixe et des titres de participation afin de faciliter les activités de négociation des clients. Dans la mesure où Canaccord détient des positions acheteur, une baisse de valeur de ces actifs ou un repli des marchés connexes pourrait entraîner des pertes. Inversement, dans la mesure où Canaccord détient des positions vendeur, une augmentation des prix ou une reprise des marchés connexes pourrait exposer Canaccord à des pertes illimitées éventuelles étant donné qu'elle essaierait de couvrir ses positions vendeur par des achats d'actifs sur un marché haussier.

#### *Risques de diminution des produits découlant de la conjoncture économique, politique ou du marché*

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions et un fléchissement des opérations sur titres amenés par un changement dans la situation économique et politique ou l'état du marché pourraient entraîner une baisse importante des produits que Canaccord tire des activités de Services aux particuliers et de Canaccord Adams. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché; le niveau et la volatilité des taux d'intérêt; les changements aux lois et aux règlements; l'exposition aux fluctuations du cours des devises; l'inflation; les dépôts et les retraits dans les fonds des fonds communs de placement et fonds de retraite ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

Les récents scandales de nature financière dont il est question ci-dessus, particulièrement aux États-Unis, ont provoqué un sentiment d'insécurité et d'incertitude sur les marchés financiers et ont contribué au déclin des marchés des capitaux en 2002. En réaction à ces scandales, les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont institué ou proposé des règles qui prévoient des changements importants à l'égard de la gouvernance d'entreprise et de l'obligation d'information. Dans la mesure où des sociétés fermées, afin d'éviter d'être assujetties à ces nouvelles exigences, choisissent de ne pas réaliser de premier appel public à l'épargne, les activités de prise ferme de Canaccord pourraient s'en ressentir. En outre, les nouvelles règles et propositions en matière de gouvernance d'entreprise, conjuguées à l'incertitude économique, pourraient avoir détourné bon nombre de sociétés des marchés des capitaux, y compris les financements, et nuisent ainsi aux activités de Canaccord.

#### *Risques de fluctuation des taux de change*

Les résultats de Canaccord sont présentés en dollars canadiens. Une partie des activités de la Société sont exercées et réalisées en livres sterling et en dollars américains. Toute fluctuation de la livre sterling et du dollar américain par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations des produits et du bénéfice net de la Société. Canaccord gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette solution peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation du change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de la Société en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités de la Société ainsi qu'aux résultats de son exploitation et à sa situation financière.



*Risques de diminution des produits découlant d'une baisse du volume d'opérations, des cours ou de la liquidité*

Les produits de Canaccord pourraient diminuer si le volume d'opérations, les cours ou la liquidité baissaient. En règle générale, une baisse du volume d'opérations sur titres et de la liquidité du marché fait diminuer les produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des opérations de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur marchande des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés aux Services aux particuliers et à des retraits de fonds gérés. Une chute de la valeur marchande des titres peut également rendre les marchés non liquides et amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations et entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Les produits de Canaccord pourraient également baisser et les opérations réalisées à titre de contrepartiste et ses activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes sur de tels marchés.

*Risques de diminution des produits pendant des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans les secteurs ou marchés géographiques ciblés*

Les produits de Canaccord sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de Canaccord. Les activités de Canaccord sont particulièrement tributaires de l'état du marché pour les placements de titres de participation dans les secteurs des mines et métaux, de l'énergie, de la technologie, des sciences de la santé, de la consommation, de l'immobilier et de la croissance industrielle. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements de titres de participation, mais aussi au volume des opérations sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits de Canaccord vient en grande partie de la forte progression du nombre et de la taille des opérations de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par Canaccord et de la montée connexe des opérations exécutées sur les titres de ces sociétés sur le marché secondaire. Les activités de prise ferme dans les secteurs visés par Canaccord peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, l'inflation, la hausse des taux et des questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité qui est inférieur aux attentes d'un analyste ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients en financement de sociétés de Canaccord font généralement appel à Canaccord à court terme, au cas par cas, pour des opérations particulières sur les marchés des capitaux ou pour des opérations de consultation particulières, plutôt que d'une manière récurrente dans le cadre de contrats à long terme. Comme ces opérations sont habituellement de nature sporadique et que les engagements de Canaccord à l'égard de ces clients peuvent ne pas se répéter, Canaccord se cherchera de nouveaux engagements lorsque ceux en cours seront achevés avec succès ou prendront fin. Par conséquent, les niveaux élevés d'activité au cours d'une période ne garantissent pas nécessairement des niveaux d'activité aussi élevés au cours d'une période subséquente. Si Canaccord ne réussit pas à trouver assez de nouveaux engagements qui produisent une rémunération à la conclusion fructueuse des opérations, ses activités et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

Les produits de Canaccord ont augmenté de près de 200 % entre l'exercice 2003 et l'exercice 2006, grâce, entre autres, aux produits tirés des services de financement de sociétés de Canaccord au Royaume-Uni, lesquels ont plus que triplé. Rien ne garantit que Canaccord pourra maintenir ses produits à ce niveau.

*Risques inhérents aux activités de prise ferme*

La prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. Canaccord peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. De plus, Canaccord (y compris quand elle agit à titre de codirecteur) peut maintenir des positions importantes sur des titres particuliers.

L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les marges des prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. Canaccord peut aussi s'exposer à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans les autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

#### *Dépendance envers la capacité de recruter du personnel et de le maintenir en poste*

L'entreprise de Canaccord repose sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie de l'employé. Le maintien en poste de conseillers en placement, d'experts en services de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ainsi que de personnel de gestion et d'administration est fondamental pour Canaccord.

Il arrive parfois que des sociétés du secteur des valeurs mobilières perdent des conseillers en placement, des experts en opérations de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ou du personnel de direction ou d'administration. La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné s'est intensifiée récemment, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres banques d'investissement ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de Canaccord. Bien que le roulement de ses professionnels n'ait jamais été très élevé, rien ne garantit que Canaccord ne perdra pas d'employés clés dans le futur, en raison notamment de cette rivalité ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en services de financement de sociétés, en recherche ou en vente et en négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord.

Canaccord prévoit que ses effectifs grossiront encore. La concurrence pour s'adjoindre des employés possédant les compétences souhaitées est vive, notamment pour des professionnels en services de financement de sociétés et en recherche, spécialisés dans les secteurs où s'intensifient les activités de financement des sociétés ou de consultation. Cette difficulté à recruter des employés et à les maintenir en poste a récemment fait augmenter les coûts de rémunération, et Canaccord prévoit que cette tendance se poursuivra. Rien ne garantit que Canaccord sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps opportun et à des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs.

Sauf avec ses conseillers en placement, Canaccord n'a pas pour habitude de conclure de contrat d'emploi. Canaccord tente plutôt de conserver ses employés en leur offrant des primes au rendement et un milieu de travail favorable. Ces incitatifs pourraient toutefois ne pas résister à la concurrence de plus en plus forte entre entreprises pour engager des professionnels chevronnés dans le secteur des valeurs mobilières, surtout si la valeur des actions ordinaires de la Société baissait ou ne s'appréciait pas assez pour constituer une source compétitive de rémunération partielle des professionnels.

#### *Poursuites et responsabilité potentielle en vertu des lois sur les valeurs mobilières*

Plusieurs volets des activités de Canaccord comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation des preneurs fermes par les émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable des communications d'informations fausses ou trompeuses ou des omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. Canaccord pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris des poursuites non fondées. Comme elle entend présenter une défense vigoureuse en cas de telles poursuites, Canaccord pourrait devoir engager des frais juridiques importants. Toute décision défavorable rendue contre Canaccord dans le cadre

d'une poursuite ou d'une plainte pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les tribunaux et les autorités de réglementation ont resserré les normes de diligence relativement à la prestation de services par des courtiers en valeurs mobilières, leurs employés et leurs mandataires. Comme Canaccord offre plus de produits dans les secteurs de la gestion de patrimoine et la gestion de portefeuille, un nombre croissant de clients délèguent un pouvoir discrétionnaire et l'autorité, sur leurs actifs et leurs affaires, à Canaccord ainsi qu'à ses employés et mandataires. Non seulement davantage de clients utilisent des comptes discrétionnaires, mais le niveau de fonds placés dans ces comptes est également à la hausse. S'il était décidé que Canaccord ou ses employés ou mandataires n'ont pas fait preuve de la diligence requise ou n'ont pas exercé leur pouvoir discrétionnaire ou leur autorité d'une façon prudente et judicieuse conformément aux normes reconnues, cela pourrait avoir des effets défavorables importants sur les activités de Canaccord.

Les risques juridiques auxquels Canaccord est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses conseillers en placement ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard d'opérations sur titres, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, une règle ou une exigence.

De par la nature de l'entreprise de Canaccord, on s'attend à ce que cette dernière fasse à l'occasion l'objet de plaintes ou de réclamations de clients dans le cours normal des affaires. Rien ne garantit que ces réclamations ou plaintes ne seront pas importantes et que les règlements, montants adjugés ou frais juridiques par suite de la défense présentée quant à ces plaintes ou réclamations ou à la contestation en appel des décisions à leur égard n'auront pas d'effets défavorables importants sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

Si Canaccord recrute des conseillers en placement dotés d'une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou du *common law* peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou Canaccord, et Canaccord peut devoir déboursier certaines sommes au titre de condamnations, de règlements et de frais juridiques.

#### *Dépendance envers la disponibilité de capital*

L'entreprise de Canaccord dépend de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de Canaccord de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Canaccord Adams et des Services aux particuliers nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Bien que le capital de Canaccord devrait être suffisant pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que Canaccord pourra continuer à avoir accès à du capital de financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

#### *Risque de crédit et possibilité de pertes*

Canaccord court le risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

Canaccord offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent à un particulier un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte du client, jusqu'à concurrence de certaines limites. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, Canaccord est exposée à

un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si Canaccord ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

Bien que Canaccord examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude. Canaccord pourrait également ne pas obtenir tous les renseignements concernant le risque commercial inhérent à une contrepartie.

#### *Fluctuations marquées des résultats trimestriels*

Canaccord a subi des pertes au cours de deux des cinq derniers exercices. Les produits et les résultats d'exploitation de Canaccord peuvent fluctuer d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre d'opérations de prise ferme réalisées, le nombre d'opérations de courtage institutionnel et de détail effectuées et les variations des dépenses liées à l'effectif, aux frais juridiques et à la mise sur pied de nouvelles entités opérationnelles. Les produits de Canaccord tirés des opérations de prise ferme sont comptabilisés uniquement lorsque les titres faisant l'objet de la prise ferme commencent à être négociés. Par conséquent, le moment où Canaccord constate les produits tirés d'une opération importante peut influencer considérablement sur ses résultats d'exploitation trimestriels. La structure de coûts de Canaccord vise actuellement à satisfaire la demande pour les opérations de financement de sociétés. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, Canaccord pourrait subir des pertes si elle était incapable de modifier sa structure de coûts, qui inclut les charges de personnel fixes. Notamment en raison des facteurs énoncés ci-dessus, rien ne garantit que Canaccord sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

#### *Concurrence intense*

Canaccord évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de Canaccord sont de grandes maisons de courtage du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de Canaccord. Ces concurrents rivalisent directement avec Canaccord pour conquérir des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure sont capables d'annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et peuvent disposer d'un plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que Canaccord et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord ainsi que sur sa capacité d'attirer et de conserver des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que Canaccord réussira à livrer concurrence efficacement. Canaccord est d'avis que certaines des occasions de croissance les plus importantes se présenteront à l'extérieur du Canada. Pour tirer parti de ces occasions, Canaccord devra se mesurer à des établissements financiers actifs sur les marchés internationaux, notamment au Royaume-Uni. Certains de ces établissements sont de plus grande taille que Canaccord, jouissent d'une meilleure capitalisation, bénéficient d'une meilleure présence locale et évoluent sur ces marchés depuis plus longtemps que Canaccord.

#### *Réglementation*

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour Canaccord beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, les organismes de réglementation des valeurs mobilières, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et d'autres organismes sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant donner lieu à la censure, des

amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de conseiller désigné («Nomad») ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou à d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

Le cadre réglementaire dans lequel Canaccord évolue est susceptible d'être modifié. À l'heure actuelle, les courtiers en valeurs mobilières sont assujettis à des examens réglementaires plus rigoureux qui ont fait naître, notamment, une sensibilité accrue aux interactions entre les analystes de recherche et les services de financement de sociétés des courtiers. Par conséquent, les organismes de réglementation ont modifié ou proposent de modifier encore les exigences relatives à la recherche. L'entrée en vigueur ou la révision de dispositions législatives ou réglementaires ou de règles émanant des autorités en valeurs mobilières du Canada, du Royaume-Uni ou des États-Unis pourrait avoir un effet défavorable sur Canaccord.

Les examens rigoureux qui ont cours dans le secteur pourraient raisonnablement mener à une interprétation et à une application de plus en plus sévères des lois et des règles en vigueur. Les changements d'interprétation et d'application des lois et des règles en vigueur que peuvent imposer les autorités en valeurs mobilières du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, pourraient avoir un effet défavorable sur Canaccord.

L'ajout de réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de courtage. Canaccord ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de Canaccord pourraient subir non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à Canaccord en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale.

Par exemple, le volume des activités de financement de sociétés et d'investissement pour compte de Canaccord au cours d'une période donnée est tributaire, entre autres, de la législation fiscale en vigueur et projetée, de la politique en matière de concurrence et d'autres politiques et règlements gouvernementaux, notamment la politique sur les taux d'intérêt de la Banque du Canada ou du conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, ainsi que des changements d'interprétation ou d'application des lois et règles en vigueur touchant le monde des affaires et des finances. Le niveau de l'activité commerciale et financière de chacun des secteurs dans lequel Canaccord évolue peut être influencé non seulement par la législation et la réglementation d'application générale mais aussi par celles qui sont propres à chacun de ces secteurs.

La capacité de Canaccord d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en œuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à cet égard.

### *Gestion de la croissance*

Au cours des dernières années, Canaccord a connu une croissance importante au chapitre des activités, y compris le nombre d'employés. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue du bénéfice, entraînerait une baisse de ses marges d'exploitation par rapport au niveau actuel. En outre, comme c'est souvent le cas dans le secteur des valeurs mobilières, Canaccord dépend et continuera à dépendre dans une large mesure de l'exploitation efficace et fiable de ses systèmes de communications et d'information. Canaccord estime que sa croissance actuelle et future nécessitera la mise en place de systèmes de communications et d'information nouveaux et améliorés ainsi que la formation de son personnel pour l'utilisation de ces systèmes. Toute difficulté ou tout retard important gênant la mise en place ou le fonctionnement des systèmes existants ou nouveaux ou la formation du personnel pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de Canaccord de gérer la croissance.

Dans le cadre de la stratégie commerciale de Canaccord, la Société a acquis et achètera encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. Ces acquisitions comporteront

certaines risques, dont l'exposition à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. Canaccord peut ne pas réussir à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise.

#### *Dépendance envers des systèmes*

Canaccord est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes pouvant nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de Canaccord. Rien ne garantit que Canaccord pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures de sauvegarde et ses moyens en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que Canaccord soit dotée de procédures de sauvegarde et de doubles systèmes, de capacité excédentaire et de plans de continuité des opérations, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront pertinents en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

En outre, la capacité de Canaccord à exercer ses activités peut souffrir d'une perturbation de l'infrastructure qui soutient ses activités et les collectivités où elle est présente. Cela peut inclure une panne d'électricité, de transmission des communications ou du transport ou encore l'interruption d'autres services utilisés par Canaccord ou des tiers avec lesquels Canaccord fait affaire, que cela soit dû à un incendie, une autre catastrophe naturelle, une panne du réseau d'électricité ou de communications, un acte terroriste, une guerre ou à une autre cause. Presque tous les employés de Canaccord à ses emplacements principaux, y compris Vancouver, Toronto, Londres et Boston, travaillent ensemble en étroite collaboration. Si une interruption survenait à un emplacement et que les employés de ce lieu ne pouvaient communiquer ni se rendre à un autre emplacement, la capacité de Canaccord de servir ses clients et d'interagir avec eux pourrait en souffrir et Canaccord pourrait ne pas pouvoir déployer avec succès ses plans d'urgence qui dépendent des communications ou des déplacements.

Les activités de Canaccord reposent également sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si Canaccord prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cette situation pourrait mettre en danger les données confidentielles ou d'autres informations de Canaccord, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques ou autrement provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. Canaccord pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer, et Canaccord pourrait faire l'objet de litiges et subir des pertes financières qui ne sont pas assurées ni couvertes par une police d'assurance détenue par Canaccord.

#### *Politiques et procédures de gestion des risques*

Les politiques et procédures de gestion des risques de Canaccord reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de Canaccord pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne pourront pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition pourra être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques,

systèmes et procédures de gestion des risques de Canaccord suffiront pour prévenir une perte financière importante.

#### *Inconduite d'employés*

Il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés dans le secteur des services financiers au cours des dernières années, et Canaccord s'expose à ce risque. Canaccord pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des opérations qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent entraîner des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de Canaccord. Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'inconduite des employés, et les mesures que Canaccord prend pour prévenir et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

#### *Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires*

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de la Société pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans obtenir le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influencer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

#### *Risques de contrôle*

En date du 31 mars 2006, les actionnaires existants qui sont des employés et des administrateurs étaient propriétaires, dans l'ensemble, d'environ 53 % des actions ordinaires. Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissent ou votent ensemble, ils pourront exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions et la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Canaccord de conclure des opérations qui pourraient lui être bénéfiques ou être bénéfiques à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas être intéressées à présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de toutes les actions ordinaires en circulation de la Société. En outre, l'actionnaire le plus important est MFC Global Investment Management, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière Manuvie, qui détient 10,3 % des actions ordinaires. Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché public ou dans le cadre d'opérations de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications dans les objectifs ou les pratiques commerciaux, ce qui pourrait influencer sur la rentabilité de Canaccord.

#### *Conflits d'intérêts éventuels*

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord.

En outre, certains administrateurs de Canaccord font également fonction d'administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

#### *Fluctuations des cours du marché*

Certains facteurs, comme la vente des actions ordinaires sur le marché par des actionnaires existants, la fluctuation des résultats d'exploitation de Canaccord ou de ceux de ses concurrents, les conditions du marché pour des titres comparables et les conditions générales du marché d'autres sociétés œuvrant dans le secteur des services de financement de sociétés ou d'autres secteurs dans lesquels Canaccord se concentre,

pourraient faire fluctuer considérablement le cours des actions ordinaires de Canaccord. En outre, des fluctuations marquées des cours et des volumes sur le marché des valeurs mobilières ont eu une incidence sur les prix de l'action de certaines sociétés et étaient souvent sans rapport avec le rendement d'exploitation. Par conséquent, le cours de nos actions ordinaires pourrait fléchir même si les résultats d'exploitation et les perspectives de Canaccord demeurent les mêmes.

### *Litiges*

Dans le cours normal des affaires à titre de maison de courtage, Canaccord est partie à des litiges et défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. Canaccord a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige dont les pertes sont probables et peuvent raisonnablement être estimées. Bien que l'issue de ces poursuites soit incertaine, selon l'évaluation et l'analyse de la direction, l'issue probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Rien ne garantit par contre qu'une issue gravement défavorable ne surviendra pas et n'entraînera pas une perte financière considérable.

### *Instruments financiers*

Dans le cours normal des affaires, Canaccord utilise certains instruments financiers afin de gérer son exposition au risque de crédit, au risque de marché et au risque de change, comme il est mentionné précédemment.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par Canaccord. Canaccord minimise et contrôle son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. Canaccord ne couvre pas son exposition au risque de taux d'intérêt parce que son exposition actuelle est habituellement minime.

## **Dividendes :**

La société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour l'exercice 2006 :

<b>Trimestre</b>	<b>Dividende</b>	<b>Date de clôture des registres</b>	<b>Date de paiement</b>
T4/06	0,08 \$	26 mai 2006	9 juin 2006
T3/06	0,08 \$	24 février 2006	9 mars 2006
T2/06	0,06 \$	25 novembre 2005	9 décembre 2005
T1/06	0,06 \$	24 août 2005	9 septembre 2005

Les dividendes devraient être déclarés et payés trimestriellement, mais le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion, en fonction de la conjoncture économique générale et compte tenu de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de Canaccord, ainsi que d'autres facteurs qu'il jugera pertinents. Au troisième trimestre de 2006, Canaccord a accru son dividende trimestriel de 0,02 \$ l'action, ou de 33,3 %, le faisant passer de 0,06 \$ l'action à 0,08 \$ l'action. Le conseil d'administration a approuvé un dividende sur actions ordinaires de 0,08 \$ l'action pour le quatrième trimestre de 2006. Canaccord a l'intention de continuer à verser un dividende sur actions ordinaires régulier de 0,08 \$ pour chaque trimestre de l'exercice 2007.

## **Description de la structure du capital :**

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série, dont 47 827 350 actions ordinaires et aucune action privilégiée sont émises et en circulation en date des présentes.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation



volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- a) déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- b) donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- c) assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

### ***Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions de la Société***

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, l'actionariat d'un courtier en placement ou en valeurs mobilières est assujéti à certaines restrictions. Pour permettre à Canaccord de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions suivantes :

- La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire véritable et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires à ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.
- La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action, d'inscrire un transfert d'action et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :
  - a) après l'émission ou l'immatriculation du transfert, l'actionnaire (avec les personnes avec qui elle a des liens ou les membres de son groupe) détiendrait à titre de propriétaire véritable ou contrôlerait, directement ou indirectement, une «participation importante» dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes; ou
  - b) la personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert refuse de signer et délivrer une déclaration à l'égard de sa propriété véritable d'actions de la Société.

À ces fins, une «participation importante» signifie, en ce qui a trait à la Société :

- a) à l'égard des règles applicables de l'Association des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de la Bourse de croissance TSX Inc., la détention :
  - i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote de la Société, ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société ou iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de La Corporation Canaccord Capital;
- b) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Toronto, la détention, directe ou indirecte, à titre personnel ou de concert avec toute autre personne, de titres :
  - i) assurant au moins 20 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote, ii) conférant le droit de recevoir au moins 20 % de toute distribution versée

sur le bénéficiaire et iii) représentant au moins 20 % du capital social ou des titres participatifs de la Société;

- c) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Montréal Inc. (la «Bourse») (qui renvoient à une participation importante en utilisant «position importante»), le fait de détenir le pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion et les politiques de La Corporation Canaccord Capital, que ce soit du fait de la possession de titres, d'un contrat ou de toute autre manière, et une personne est réputée détenir une position importante dans le capital social de la Société en vertu des règles de la Bourse si, directement ou indirectement, elle a le droit : i) d'exercer au moins 10 % des droits de vote afférents aux titres avec droit de vote ou ii) de recevoir au moins 10 % du profit net de la Société;
- d) à l'égard des règles applicables de l'Autorité des marchés financiers au Québec, la propriété ou détention, directe ou indirecte, de plus de 10 % des droits de vote afférents aux titres émis par la Société; et
- e) à l'égard des règles applicables de la National Association of Securities Dealers des États-Unis, un changement dans l'actionnariat détenu dans la Société faisant en sorte qu'une personne ou entité possède, détienne ou contrôle, directement ou indirectement, au moins 25 % des titres.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou en valeurs mobilières ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des activités de son entreprise de courtage. Le conseil d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

La loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôleurs et contrôleurs proposés de Canaccord Adams Limited l'obligation d'obtenir l'approbation de la Financial Services Authority avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu du paragraphe 191(3) de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). La Financial Services Authority dispose d'un délai maximal de trois mois pour examiner un tel changement de contrôle et décider de l'approuver ou non. Un contrôleur ou contrôleur proposé devrait tenir compte du délai requis à cette fin lorsqu'il décide du moment où il donnera son avis. En ce qui a trait à Canaccord Adams Limited, un «contrôleur» est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionnariat dans celle-ci.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Facteurs de risque».

### **Marché des titres :**

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole «CCI». Les activités d'inscription et de négociation ont débuté le 30 juin 2004.

### **Cours et volume de négociations**

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que les volumes de négociations mensuels pour les actions ordinaires de la Société à la TSX.

<b>Mois</b>	<b>Haut</b>	<b>Bas</b>	<b>Volume de négociations mensuel</b>
Mars 2006	21,00 \$	17,34 \$	2 925 627
Février 2006	18,40 \$	16,70 \$	2 105 762
Janvier 2006	18,60 \$	14,60 \$	2 051 643
Décembre 2005	15,06 \$	14,40 \$	1 124 728
Novembre 2005	15,04 \$	11,50 \$	1 873 198
Octobre 2005	12,19 \$	11,06 \$	1 980 172
Septembre 2005	12,43 \$	10,67 \$	3 293 742
Août 2005	10,78 \$	9,50 \$	4 168 005
Juillet 2005	9,68 \$	9,20 \$	870 049
Juin 2005	9,97 \$	9,15 \$	1 447 026
Mai 2005	10,25 \$	9,66 \$	515 467
Avril 2005	10,53 \$	9,65 \$	380 825

### **Titres bloqués :**

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires suivantes sont bloquées ou font l'objet de restrictions qui interdisent leur cession avant une certaine date. Dans tous les cas de blocage, la Société peut exercer sa discrétion pour libérer les actions bloquées ou pour modifier les restrictions relatives à la date avant la date prévue.

	Nombre total d'actions ordinaires bloquées ou soumises à des restrictions quant à la date	Pourcentage de toutes les actions ordinaires	Nombre d'actions libérées à chacune des dates suivantes						
			30 juin 2006	2006 (autre date que le 30 juin)	30 juin 2007	2007 (autre date que le 30 juin)	30 juin 2008	2008 (autre date que le 30 juin)	2009 ou plus tard
<b>Blocage en vertu du PAPE</b>	17 000 653	35,5 %	6 171 907	–	5 654 779	–	5 173 967	–	–
<b>Blocage en vertu du régime d'intéressement des employés</b>	1 876 325	3,9 %	–	436 125	–	480 066	–	480 067	480 067
<b>Blocage en vertu de l'acquisition d'AH</b>	1 342 696	2,8 %	447 589	–	447 566	–	447 541	–	–
<b>Autres blocages</b>	1 748 571	3,7 %	–	420 379	–	432 659	–	574 906	320 627

Le «blocage en vertu du PAPE» a été imposé lors du premier appel public à l'épargne (PAPE) de la Société le 30 juin 2004, aux termes d'une convention de blocage entre la Société et Computershare Investor Services Inc. à titre de dépositaire. Les seules actions encore assujetties à ce blocage sont détenues par les actionnaires (à l'exception de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers) qui détenaient, immédiatement avant la clôture du PAPE, au moins 50 000 actions ordinaires. Les actions qui n'ont pas été vendues dans le cadre du placement secondaire sont depuis bloquées et libérées par tranche de 25 % aux premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires du 30 juin 2004.

Le «blocage en vertu du régime d'intéressement des employés» a été imposé dans le cadre de ce régime mis en œuvre en août 2005. Les modalités du blocage sont énoncées dans des conventions individuelles avec chacun des employés participant au régime. Les actions sont bloquées et libérées au rythme de la remise de dette relative au prêt-subvention consenti à l'égard d'une partie du prix d'achat, soit à raison de 25 % aux premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'achat. Si l'acheteur démissionne ou est congédié pour un motif valable, la portion des actions achetées visées par la partie non remise du prêt sera rachetée.

Le «blocage en vertu de l'acquisition d'AH» a été imposé dans le cadre de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc., le 3 janvier 2006, aux termes d'une convention de blocage entre la Société et Computershare Investor Services Inc. à titre de dépositaire. Sous réserve de la mise à part à titre de blocage d'indemnisation, le 3 janvier 2007 (premier anniversaire de la clôture de l'acquisition) d'actions d'une valeur maximale de 2,5 millions \$ US, toutes les actions ordinaires émises dans le cadre de l'acquisition sont bloquées et libérées par tranche d'un tiers les 30 juin 2006, 2007 et 2008. La Société peut réclamer à l'égard du blocage d'indemnisation les dommages-intérêts auxquels elle a droit à titre d'indemnité, de compensation ou de remboursement en vertu de la convention d'acquisition.

Les «autres blocages» ont été imposés dans le cadre de contrats d'emploi individuels. Les modalités types de ces contrats sont semblables à celles du blocage en vertu du régime d'intéressement des employés.

## **Administrateurs et dirigeants :**

### ***Nom, fonction et actionnariat***

Sont présentés ci-après, dans le cas de chaque administrateur et haut dirigeant de la Société, son nom, sa municipalité de résidence, son poste, sa période de service et sa principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société suivante (qui a été convoquée pour le 4 août 2006) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur. Chaque haut dirigeant reste en fonction au gré du conseil d'administration.

<b>Nom, municipalité de résidence et poste occupé</b>	<b>Fonction principale au cours des cinq dernières années</b>	<b>Administrateur depuis</b>
PETER M. BROWN Vancouver (Colombie-Britannique) Président du conseil d'administration et administrateur	Président du conseil d'administration et chef de la direction de Canaccord Capital Inc. et de La Corporation Canaccord Capital	1997 <sup>(1)</sup>
ARPAD A. BUSSON Londres (Angleterre) Administrateur	Président du conseil d'administration d'EIM Group, l'un des plus grands fonds de fonds du monde	2005
WILLIAM J. EEUWES <sup>(2), (3)</sup> Burlington (Ontario) Administrateur	Vice-président de Manulife Capital	2002
MICHAEL G. GREENWOOD Edmonton (Alberta) Président, chef de l'exploitation et administrateur	Président et chef de l'exploitation de Canaccord Capital Inc. et de La Corporation Canaccord Capital	1997 <sup>(1)</sup>

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
MICHAEL D. HARRIS <sup>(1)</sup> Toronto (Ontario) Administrateur	Conseiller d'affaires principal de Goodmans LLP depuis 2002; premier ministre de l'Ontario de 1995 à 2002	2004
BRIAN D. HARWOOD <sup>(2)</sup> West Vancouver (Colombie-Britannique) Administrateur	Ancien président et chef de l'exploitation de La Corporation Canaccord Capital	2004
TIMOTHY J.D. HOARE Londres (Angleterre) Administrateur (maintenu)	Président du conseil d'administration et chef de la direction de Canaccord Adams Limited	2005
TERRENCE A. LYONS <sup>(2), (3), (4)</sup> Vancouver (Colombie-Britannique) Administrateur	Président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation	2004
JAMES A. PATTISON Vancouver (Colombie-Britannique) Administrateur	Président du conseil d'administration, président et chef de la direction de The Jim Pattison Group	2004
PAUL D. REYNOLDS Londres (Angleterre) Administrateur	Président et chef de l'exploitation de Canaccord Adams Limited et vice-président du conseil d'administration et chef à l'échelle mondiale de Canaccord Adams	2005
JOHN B. ZAOZIRNY Calgary (Alberta) Administrateur	Vice-président du conseil d'administration de La Corporation Canaccord Capital et avocat du cabinet McCarthy Tétrault s.r.l.	2004

<sup>(1)</sup> En 1968, M. Brown a joint les rangs de la société qui exerçait auparavant les activités de La Corporation Canaccord Capital; il est devenu administrateur de la Société en 1997 lors de la réorganisation des sociétés du groupe Canaccord et de la constitution de la Société. M. Greenwood est devenu administrateur au même moment. Ce dernier est aussi administrateur de La Corporation Canaccord Capital depuis 1994.

<sup>(2)</sup> Membre du comité de vérification

<sup>(3)</sup> Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération

<sup>(4)</sup> M. Lyons est président et administrateur de FT Capital Ltd. qui est actuellement sous le coup d'une interdiction d'effectuer des opérations sur valeurs pour avoir omis de déposer ses états financiers. À la demande de Brascan Financial Corporation, M. Lyons s'est joint au conseil d'administration de FT Capital Ltd., société dont il a été nommé président en 1990 dans le but de collaborer à sa réorganisation, laquelle est toujours en cours. M. Lyons est aussi administrateur d'International Utilities Structures Inc. («IUSI») depuis 1991. Le 17 octobre 2003, IUSI s'est vu accorder une protection à l'encontre de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* («LACC») par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Le 31 mars 2005, une ordonnance a homologué le plan définitif et la distribution aux créanciers d'IUSI en vertu de la LACC. Le plan a été accepté par toutes les parties. M. Lyons a démissionné à titre d'administrateur au moment de l'ordonnance définitive, avec les remerciements des créanciers pour ses efforts.

Outre MM. Peter Brown et Michael Greenwood, les seuls autres hauts dirigeants de Canaccord Capital Inc. sont Brad Kotush de North Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction et chef des finances de Canaccord Capital Inc. et de La Corporation Canaccord Capital, et Peter Virvilis de Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction, Exploitation et trésorier de Canaccord Capital Inc. et de La Corporation Canaccord Capital. M. Kotush s'est joint à Canaccord en 1998 à titre de vice-président, Projets spéciaux, et a été chef des finances et secrétaire de Canaccord Capital (Europe) Limited, ainsi que chef de l'information et vice-président principal des Finances de La Corporation Canaccord Capital. M. Virvilis est entré à Canaccord en 1987 à titre de trésorier.

Au 31 mars 2006, les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, collectivement, détiennent à titre de propriétaires véritables ou contrôlent, directement ou indirectement, un total de 6 035 144 actions ordinaires, soit environ 12,6 % des actions ordinaires émises et en circulation.

### **Conflits d'intérêts**

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans

lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de services de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé puisse prendre des mesures qui vont à l'encontre des intérêts supérieurs de Canaccord. En outre, certains administrateurs de Canaccord font également fonction d'administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflit d'intérêts existe.

### **Litiges :**

Dans le cours normal des affaires à titre de maison de courtage, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2006, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige dont les pertes sont probables et peuvent raisonnablement être estimées. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les poursuites décrites ci-dessous ont été intentées contre la Société et, bien que Canaccord ait nié les allégations et ait l'intention de se défendre avec vigueur dans chaque cas, l'issue de chaque poursuite ne peut être prédite avec certitude. Les sommes réclamées à l'égard des actions, ou qui pourraient éventuellement être réclamées, sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites ci-après.

i] En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre la Société et d'autres défendeurs, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par un autre défendeur et des allégations selon lesquelles la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Le nombre des demandeurs et le quantum des dommages-intérêts n'ont pas été déterminés.

ii] En 2002, une poursuite a été intentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la Société et d'autres défendeurs, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. La demande comporte des allégations d'activités illégales exercées par deux anciens conseillers en placement de la Société, précédemment employés par l'autre courtier en valeurs mobilières mentionné dans la poursuite. L'action contre la Société et l'autre courtier en valeurs mobilières invoque, entre autres, l'absence de supervision des activités des conseillers en placement. Les dommages-intérêts réclamés sont de 27 millions \$. D'après son analyse, la direction estime que l'action est mal fondée.

iii] Depuis 2002, cinq poursuites intentées devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la Société par les clients d'un ancien conseiller en placement sont encore pendantes. Les demandes comportent des allégations d'opérations inappropriées et non autorisées effectuées dans les comptes des demandeurs par l'ancien conseiller en placement et réclament des dommages-intérêts quantifiés d'environ 1,6 million \$ et d'autres dommages-intérêts et montants non quantifiés. La Société a déposé une demande reconventionnelle contre certains des demandeurs, alléguant que ceux-ci ont participé à certaines activités illégales de l'ancien conseiller en placements.

iv] En 2001, une poursuite pour congédiement injustifié a été intentée contre la Société devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le demandeur veut obtenir des dommages-intérêts pour congédiement injustifié de 4,5 millions \$, une ordonnance exigeant que la Société rachète les actions qu'il détenait dans la Société pour environ 4,3 millions \$, d'autres dommages-intérêts et montants représentant une somme totale additionnelle de 2,75 millions \$ ainsi qu'une déclaration de la cour selon laquelle il continue à détenir les actions ou, subsidiairement, une ordonnance forçant la Société à racheter les actions à leur juste valeur marchande pour un montant indéterminé en excédent des sommes déjà réclamées. Avant l'institution de la poursuite, les actions visées avaient été rachetées pour environ 2,7 millions \$. La Société a déposé une demande reconventionnelle pour des pertes ayant trait à une débenture dans une société fermée que la Société allègue avoir achetée sur la foi de fausses déclarations de la part du demandeur.

v] À la fin de l'année 2005 et en 2006, des procédures ont été intentées contre la Société et d'autres défendeurs devant un tribunal d'État du Michigan, la Cour supérieure de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice du Québec. Il s'agit dans tous les cas de recours collectifs dans lesquels les demandeurs font des réclamations contre un émetteur de titres aux termes d'un prospectus relatif à un PAPE en mars 2005, ainsi que contre ses administrateurs, ses hauts dirigeants, ses vérificateurs, les preneurs fermes et d'autres intervenants. La poursuite inclut des accusations de fausses déclarations de nature frauduleuse ou dues à la négligence ainsi que des réclamations en vertu de la législation en matière de valeurs mobilières et de concurrence eu égard au PAPE et à d'autres opérations sur le marché secondaire. La Société a participé au syndicat financier du PAPE à hauteur de 8 millions \$. Les groupes représentés et le montant des dommages-intérêts n'ont pas encore été déterminés.

### **Intérêt des membres de la direction et autres dans les opérations importantes :**

À la connaissance de la Société, après qu'elle se soit dûment informée, aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, hauts dirigeants ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une opération ou une opération envisagée qui a influé ou influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice en cours.

### **Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres :**

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et Toronto (Ontario).

### **Contrats importants :**

Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des affaires, Canaccord n'a conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice complété, ni conclu précédemment quelque contrat encore en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

### **Experts :**

Les vérificateurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l., lesquels ont préparé le rapport des vérificateurs à la page 58 du rapport annuel de l'exercice 2006.

### **Comité de vérification :**

Le comité de vérification assiste le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de Canaccord en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications financières. Les membres du comité de vérification sont MM. Terrence Lyons (président), William Eeuwes et Brian Harwood. Chacun d'eux a des compétences financières. MM. Lyons et Eeuwes sont indépendants de la direction, et, en raison de sa vaste expérience du secteur et au sein de la Société, M. Harwood a été nommé discrétionnairement par le conseil d'administration conformément à l'exemption prévue au paragraphe 3.3(2) du *Règlement 52-110*.

Le comité de vérification a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord, les rapports de gestion annuel et intermédiaires, ainsi que les communiqués s'y rapportant avant leur diffusion publique
- d'évaluer les conventions comptables de Canaccord et de discuter de leur justesse avec la direction et les vérificateurs externes de Canaccord
- d'assister la direction à relever les principaux risques d'affaires de Canaccord
- d'examiner les plans des vérificateurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de Canaccord et des tests à leur égard
- de superviser les vérificateurs externes de Canaccord, notamment en approuvant les modalités de leur mandat.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité de vérification sont décrites ci-après.

**Terrence A. Lyons** (président) – M. Lyons est administrateur de la Société. Il est président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation et compte plus de 32 ans d'expérience dans les secteurs des ressources naturelles, de la fabrication, de l'immobilier, du financement de sociétés et de la restructuration d'entreprises. En 1986, il est devenu premier vice-président de Versatile Corporation et a dirigé la restructuration de la société désormais connue sous le nom de B.C. Pacific Capital Corporation, grande société de services de financement de sociétés faisant partie de Brookfield Asset Management (auparavant Brascan Corporation). Il a obtenu un baccalauréat ès sciences en génie civil de l'Université de Colombie-Britannique en 1972 et un M.B.A. de l'Université Western Ontario en 1974.

**William J. Eeuwes** – M. Eeuwes est administrateur de la Société. Il est vice-président de Manulife Capital, division des services de financement de sociétés de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. M. Eeuwes compte plus de 25 ans d'expérience à titre de preneur ferme et de gestionnaire d'une vaste gamme de catégories d'actifs, notamment les titres de société fermée, les prêts mezzanine, le financement structuré et le financement de projet ainsi que le crédit aux entreprises. Il siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes. Il est titulaire d'un brevet de l'Institut des banquiers canadiens (B.I.B.C.) ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en affaires de l'Université Western Ontario.

**Brian D. Harwood** – M. Harwood est administrateur de la Société. Il a joint les rangs de Hemsworth, Turton & Co. Ltd., société remplacée par Canaccord, en 1970 et est demeuré au sein de Canaccord jusqu'à sa retraite en 1994. Avant d'entrer au service de Hemsworth, Turton & Co. Ltd., M. Harwood a occupé divers postes à la Banque de Montréal de 1953 à 1970. Au cours de sa carrière à Canaccord, il a principalement œuvré dans les domaines de l'exploitation, des finances et de l'administration, et a été, de 1987 à 1994, président et chef de l'exploitation de Canaccord. Il est administrateur et ancien vice-président du conseil d'administration de La Corporation Canaccord Capital. Pendant sa carrière, il a été actif auprès d'un certain nombre de comités et de conseils d'administration sectoriels. Il a été gouverneur de la Bourse de Vancouver de 1985 à 1994, dont il a notamment été président du conseil d'administration de 1991 à 1993, et il a siégé à nombre de ses comités, dont les comités de vérification, des adhésions, du capital et de direction. Il a été administrateur du Fonds canadien de protection des épargnants de 1990 à 1994 et a présidé son conseil d'administration de 1990 à 1992. Il a été administrateur de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières de 1989 à 1994 et a été membre de son comité de direction de 1989 à 1991 et du conseil de section du Pacifique de 1984 à 1987, en assurant la présidence de 1986 à 1987. De 1989 à 1992, M. Harwood a aussi siégé au conseil d'administration de Loewen, Ondaatje, McCutcheon Inc.

Une copie de la charte du comité de vérification est jointe en annexe A des présentes. Les vérificateurs font le suivi constant des honoraires relatifs à tous les services liés à la vérification et services autres que de vérification. Le conseil d'administration a établi une politique selon laquelle les honoraires pour des services autres que des services de vérification ou de fiscalité ne doivent pas, sans l'approbation du comité, excéder 25 % des honoraires pour des services de vérification ou de fiscalité.

### **Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération :**

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des dirigeants. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est actuellement composé de Michael Harris (président), William Eeuwes et Terrence Lyons, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.



Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration
- l'identification de futurs membres du conseil et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération
- l'examen de la rémunération de tous les hauts dirigeants et la formulation de recommandations à cet égard au conseil
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de Canaccord
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité de vérification sont décrits ci-après.

**Michael D. Harris** (président) – M. Harris est administrateur de la Société. Il est conseiller d'affaires principal au sein de Goodmans LLP de Toronto. Il a été premier ministre de l'Ontario de 1995 à 2002. Outre ses fonctions au sein du conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes, il est administrateur de la Fondation Tim Horton pour les enfants et du St. John's Rehabilitation Hospital. M. Harris est aussi *Senior Fellow* de The Fraser Institute.

**William J. Eeuwes** – se reporter au profil présenté sous la rubrique «Comité de vérification».

**Terrence A. Lyons** – se reporter au profil présenté sous la rubrique «Comité de vérification».

### **Honoraires pour les services des vérificateurs externes :**

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices terminés les 31 mars 2005 et 2006 sont les suivants :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Honoraires de vérification	615 250 \$	543 487 \$
Honoraires liés à la vérification <sup>(1)</sup>	523 819	566 084
Honoraires pour des services de fiscalité	294 785	119 942
Tous les autres honoraires <sup>(2)</sup>	104 539	319 372

<sup>(1)</sup> Comprennent les vérifications spéciales, les examens trimestriels des informations financières et les services liés à l'inscription à l'AIM.

<sup>(2)</sup> Comprennent les autres services liés aux acquisitions faites par la Société.

### **Renseignements supplémentaires :**

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus dans le site Internet de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et la dette des administrateurs et hauts dirigeants, les principaux porteurs de titres de la Société et les options visant l'achat de titres se trouvent dans la circulaire d'information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D'autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complété.

## **Annexe A – Charte du comité de vérification**

### **1. MANDAT**

Le comité de vérification du conseil d'administration de la Société (le «comité de vérification») a pour mandat premier d'assister le conseil à superviser la présentation de l'information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l'examen des états financiers consolidés et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l'examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l'intégrité de la présentation de l'information financière de la Société; et
- c) la surveillance de l'indépendance et du rendement des vérificateurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des vérificateurs externes directement au conseil.

### **2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ**

2.1 Le comité de vérification doit être composé d'au moins trois administrateurs.

2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité de vérification doit être indépendant. Un membre du comité de vérification est indépendant s'il n'a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s'entend d'une relation qui, de l'avis du conseil d'administration de l'émetteur, pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant d'un membre du comité.<sup>(1)</sup>

2.3 Chaque membre du comité de vérification doit avoir des compétences financières, ce qui s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur.<sup>(2)</sup>

2.2 Le conseil nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité de vérification pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.

2.3 Le conseil nommera aussi un président du comité de vérification (le «président du comité de vérification») pour un mandat de un an. Le président du comité de vérification peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.

2.4 Un membre du comité de vérification peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil. Le conseil comblera tout poste vacant au sein du comité de vérification par la nomination de l'un des membres du conseil.

### **3. RÉUNIONS**

3.1 Le comité de vérification se réunira au moins cinq fois par année. Le président du comité de vérification peut, s'il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.

3.2 Une réunion du comité de vérification aura quorum si une majorité des membres sont présents.

---

<sup>(1)</sup> Règlement 52-110 (*Comités de vérification*), article 1.4.

<sup>(2)</sup> Règlement 52-110 (*Comités de vérification*), article 1.5.

3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité de vérification par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3.4 Le président du comité de vérification fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation de la direction et des vérificateurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers consolidés, doivent être transmis aux membres du comité de vérification de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.

3.5 Les vérificateurs de la Société seront informés du nom des membres du comité de vérification et recevront un avis de convocation aux réunions du comité de vérification auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.

3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité de vérification consignant les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil, au chef de la direction, au chef des finances et aux vérificateurs externes.

#### **4. FONCTIONS DU COMITÉ**

4.1 Afin d'assister le conseil, le comité de vérification :

##### **Vérificateurs externes**

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil, en vue de l'approbation des actionnaires, les vérificateurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant la vérification annuelle effectuée par les vérificateurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux vérificateurs externes et en recommandera le paiement au conseil;
- d) obtiendra des vérificateurs externes la confirmation de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil de remplacer les vérificateurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les vérificateurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil;
- g) préapprouvera les services autres que de vérification à être fournis à la Société par les vérificateurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

##### **États financiers consolidés et information financière**

- h) examinera les états financiers consolidés annuels vérifiés de la Société, en discutera avec la direction et les vérificateurs externes et recommandera leur approbation au conseil;
- i) examinera les états financiers consolidés trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil;

- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;
- l) examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués fournissant des indications concernant les bénéfices, les communiqués sur les bénéfices annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité de vérification avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les vérificateurs externes les principes comptables et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des vérificateurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les vérificateurs externes ont été mises en œuvre;

#### **Systemes de gestion des risques, de contrôle interne et d'information**

- o) examinera avec les vérificateurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera le caractère approprié des systèmes de sécurité de l'information, systèmes d'information et plans de récupération;
- q) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- r) examinera avec les vérificateurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptibles d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers consolidés;
- s) discutera avec la direction et les vérificateurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;
- t) assistera la direction à identifier les principaux risques d'affaires de la Société;
- u) examinera les assurances souscrites par la Société, y compris en matière de responsabilité des administrateurs et dirigeants, et formulera des recommandations à cet égard au conseil;

#### **Autres**

- v) examinera les prêts importants consentis par la Société à des employés ou consultants; et
- w) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, le cas échéant, par le conseil.

### **5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES**

5.1 Le comité de vérification établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi des plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à la vérification.

5.2 Le comité de vérification veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à la vérification permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes anonymement et confidentiellement.

## **6. RAPPORTS**

6.1 Le comité de vérification fera rapport au conseil :

- a) sur l'indépendance des vérificateurs externes;
- b) sur le rendement des vérificateurs externes et les recommandations du comité de vérification;
- c) à l'égard de la reconduction ou terminaison de la nomination des vérificateurs externes;
- d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information;
- e) sur l'examen des états financiers consolidés annuels et intermédiaires par le comité de vérification;
- f) sur l'examen des rapports de gestion annuel et intermédiaires par le comité de vérification;
- g) sur la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société; et
- h) sur toute autre question importante sur laquelle le comité de vérification s'est penché.

## **7. POUVOIR DU COMITÉ**

7.1 Le comité de vérification disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité de vérification peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessité d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.

7.2 Les vérificateurs externes feront rapport directement au comité de vérification.